

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2221

19 octobre 2010

SOMMAIRE

A.J.L. Associates S.A.	106562	Encore Plus Lux Co Diamants I S.à r.l. ..	106596
Aktaris S.A.	106562	European Technical Graphics S.A.	106596
Alpha Asset S.A.	106562	Frasalux S.A.	106596
Alpha Asset S.A.	106563	Garage Jean WAGNER S.A.	106596
Alpha Asset S.A.	106562	GEC Management S.à r.l.	106597
Alpha Asset S.A.	106563	GE Intelligent Platforms Europe S.A. ...	106597
Ango Telecom S.A.	106563	Geninvestor Holding S.A.	106598
Arden Delice Immo SA	106563	Geninvestor S.A.	106598
Armacom S.A.	106568	Global Investment Corporation S.A.H. ...	106607
BCV Management S.A.	106568	Global Palaces Investors S.à r.l.	106597
Bevis Investment S.A.	106568	Global Palaces Management S.à r.l.	106597
Bloemers Finance B.V./S.à r.l.	106575	Global Palaces Real Estate S.à r.l.	106600
Bottega Veneta International S.à r.l.	106568	Gucci Luxembourg S.A.	106600
BOUCHERON Luxembourg S.à r.l.	106569	Hammerhead Investments S.A.	106601
BRE/Europe 5NQ S.à r.l.	106569	Happy Quick S.A.	106601
BRE/GH II Berlin II D1 Manager S.à r.l. ..	106574	Happy Quick S.A.	106605
BRE/GH II Berlin II D3 Manager S.à r.l. ..	106574	Hobuch Investments S.à r.l.	106601
BRE/GH II Berlin III Manager S. à r.l. ...	106606	Hotel Koener S.à.r.l.	106605
BRE/GH II Berlin II Manager S. à r.l.	106606	Innova Financial Holding S.à r.l.	106569
BRE/GH II Berlin I Manager S. à r.l.	106569	Luxico S. à r.l.	106605
BRE/GH II Chemnitz I Manager S. à r.l. ..	106607	Maison Keup Invest Sàrl	106606
BRE/GH II Dresden III Manager S. à r.l. ..	106607	Marmara S.A.	106608
BRE/GH II Dresden IV Manager S. à r.l. ..	106607	Merrill Lynch Commodities Luxembourg S.à r.l.	106606
BRE/GH II Dresden V Manager S. à r.l. ...	106608	M&M Participations S.à.r.l.	106608
BRE/GH II Leipzig II Manager S. à r.l. ...	106574	Modaven & Co SCA	106605
BRE/GH II Leipzig I Manager S. à r.l.	106574	Modaven S.à r.l.	106608
BTA Finance Luxembourg S.A. affiliated company of JSC BTA Bank	106575	P.L.G.	106563
Compagnie Sidérurgique d'Europe S.A.	106598	Thewix Radiology	106573
Comp petrol (Luxembourg) S.à r.l.	106575	Twilight S.A.	106573
CVI GVF Luxembourg Twelve S.à r.l. ...	106595	VEROMA-DECO société à responsabilité limitée	106573
Danske Bank International S.A.	106595		
Dreadnought Investments Limited S.à r.l.	106595		

A.J.L. Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 64.012.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010121772/10.

(100137378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Aktaris S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 43.786.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 1^{er} juillet 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^e chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme AKTARIS S.A., dont le siège social à L-1251 Luxembourg, 13 avenue du Bois, a été dénoncé en date du 31 décembre 2004.

Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Me Laurélia STEINMETZ
Le liquidateur

Référence de publication: 2010121777/15.

(100137575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Alpha Asset S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 127.151.

Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 1^{er} septembre 2010.

Lux Business Management Sàrl
Signatures

Référence de publication: 2010121779/11.

(100137224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Alpha Asset S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 127.151.

Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 1^{er} septembre 2010

Lux Konzern Sàrl
Signatures

Référence de publication: 2010121780/11.

(100137226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Alpha Asset S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 127.151.

Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 1^{er} septembre 2010.

Gilles Jacquet.

Référence de publication: 2010121781/10.

(100137227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Alpha Asset S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 127.151.

CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet au 1^{er} septembre 2010.

CO-VENTURES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010121782/11.

(100137228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Ango Telecom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 143.741.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue par voie circulaire en date du 12 août 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, à partir du 1^{er} septembre 2010.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010121784/15.

(100137419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

**P.L.G., Société Anonyme,
(anc. Arden Delice Immo SA).**

Siège social: L-9570 Wiltz, 9, rue des Tondeurs.
R.C.S. Luxembourg B 102.561.

L'an deux mil dix, le vingt-huit juillet

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARDEN DELICE IMMO SA, avec siège social à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst, 34, Ilôt du Château, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, de résidence à Luxembourg, en date du 6 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 871 du 12 octobre 2001, modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 27 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1380 du 24 septembre 2002,

modifiée suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, soussigné, en date du 16 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1566 du 17 août 2006

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 102561,

L'assemblée est ouverte à 12.00 heures sous la présidence de Monsieur Cédric LEGUEBE, boulanger-pâtissier, demeurant à B-6600 Bastogne, 6, Place Jean-Baptiste Falize qui désigne comme secrétaire Madame Geneviève BERTRAND, employée privée demeurant à B-6983 La Roche, Mousny 45

et comme scrutateur, Monsieur Patrick SERVAIS, administrateur de sociétés, demeurant à Bastogne

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. le transfert de siège de la société de la rue Hannelanst à la rue des Tondeurs

2.- la modification de la dénomination en «P.L.G.» et la modification subséquente de l'article 1^{er} alinéa premier des statuts comme suit:

3.- La modification de l'objet social

4.- La modification des statuts pour permettre à la société d'être gérée par un administrateur unique

5.- Remplacement des statuts

6.- Nominations d'administrateurs

7.- Révocation du commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée général, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst, 34, Ilôt du Château à L-9570 Wiltz, 9, rue des Tondeurs

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination en «P.L.G.» et de modifier en conséquence l'article 1^{er} (alinéa premier) des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er} . (Alinéa premier).** La société prend la dénomination P. L. G. »

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société pour le remplacer par le suivant:

«La société a pour objet l'activité d'hôtel, café, restaurant, traiteur, boulangerie, pâtisserie, glacerie, chocolaterie et confiserie, la vente de produits d'épicerie fine, la transformation et la vente de tous produits rentrant dans les activités précitées, la vente de tous produits artisanaux; la fourniture occasionnelle ou non de tabacs, cigares, cigarettes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation, effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières financières et de financement ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'extension et le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier les statuts de la société pour être gérée par un administrateur unique.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions prises ci-avant, l'assemblée décide de remplacer les statuts par les suivants:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes par la personne ci-avant qualifiée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «P.L.G.» S.A.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Wiltz.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société a pour objet l'activité d'hôtel, café, restaurant, traiteur, boulangerie, pâtisserie, glacerie, chocolaterie et confiserie, la vente de produits d'épicerie fine, la transformation et la vente de tous produits rentrant dans les activités précitées, la vente de tous produits artisanaux; la fourniture occasionnelle ou non de tabacs, cigares, cigarettes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation, effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières financières et de financement ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'extension et le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000.-C) représenté par cent(100) actions de trois cent dix euros (310,- C) chacune.

Art. 6. Les actions sont et resteront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créés, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles. La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif. Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum, sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration, les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par l'administrateur unique. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux Administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur délégué. Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.

Art. 13. Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgation exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 14. La surveillance financière de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société. Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier jeudi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures. L'assemblée générale annuelle doit être tenue dans les six mois de la clôture de l'exercice et la première assemblée générale peut avoir lieu dans les dix-huit mois suivant la constitution.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 18. Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévues par la loi. Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Le calcul du quorum se fait selon les modalités prévues par la loi. Sont réputés présents pour ce calcul les actionnaires qui participent à la réunion du conseil d'administration les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Année sociale - Bilan

Art. 19. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée

générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 20. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration ou de l'administrateur unique l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Ils détermineront le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Disposition générale La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Sixième résolution

L'assemblée, suite aux démissions des administrateurs, nomme en leurs lieu et place Monsieur Cédric René Louis LEGUEBE, boulanger, né à Saint-Mard (B), le 29 avril 1972, demeurant à B-6600 Bastogne, 6, Place Jean-Baptiste Falize, administrateur unique de la société, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature, sauf ce qui est dit ci-après.

L'assemblée prend acte et approuve la nomination au poste de Directeur général, avec les pouvoirs de gestion journalière en ce qui concerne l'activité de restauration, traiteur, Madame Christina CALLUSO, née à Rocourt (B), le 10 septembre 1972, demeurant à B-6600 Bastogne, 6, Place Jean-Baptiste Falize.

Madame CALLUSO engage la société pour toute activité ayant trait à la restauration et au service traiteur. Le mandat de ces derniers prendra fin lors de l'assemblée générale de l'an 2016.

Septième résolution

L'assemblée révoque le commissaire aux comptes actuel, à savoir la société FIDOM S.à r.l. et nomme en ses lieu et place la société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., dont le siège social est à L-9522 Wiltz, 21, rue du Fossé, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B107.117

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 12.15 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 950.- EUR

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: C. Leguebe, P. Servais, G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 2 août 2010 - WIL/2010/699 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 18 août 2010.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010121785/226.

(100137342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Bottega Veneta International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.789.047,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 75.815.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Une erreur matérielle a été commise dans la mention déposée au R.C.S. Luxembourg sous la référence L100120056 en date du 4 août 2010 relative au transfert du siège social de la Société.

En effet, le nouveau siège social de la Société se situe au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bottega Veneta International S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010121789/17.

(100137192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Armacom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 103.983.

—
Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010121786/10.

(100137384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

BCV Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.854.

—
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de l'administrateur de classe A Mme Danièle ARENDT-MICHELS est le 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

BCV Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2010121787/14.

(100137549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Bevis Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 142.189.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2010121788/12.

(100137386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

BOUCHERON Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 76.526.

—
RECTIFICATIF*Extrait*

Une erreur matérielle a été commise dans la mention déposée au R.C.S. Luxembourg sous la référence L100120061 en date du 4 août 2010 relative au transfert du siège social de la Société.

En effet, le nouveau siège social de la Société se situe au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOUCHERON Luxembourg S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010121790/17.

(100137189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

BRE/Europe 5NQ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 141.118.

—
Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010121791/13.

(100137651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

BRE/GH II Berlin I Manager S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 123.996.

—
Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010121792/13.

(100137649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Innova Financial Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 47.882.375,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 128.343.

—
In the year two thousand and ten, on the first of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

1) INNOVA/4 L.P., a foreign limited partnership registered under laws of England and Wales, whose principal place of business is at Walkers SPV Limited, Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman

Islands, registered under the number LP 11130, here represented by Mr Dario SALVATI, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated August 17th, 2010;

2) GESDORAS INVESTMENTS Limited, a company incorporated under the laws of the Republic of Cyprus, having its registered office at 20, Spyrou Kyprianou Avenue, Chapo Central, 3rd Floor, CY-1075 Nicosia, Cyprus, registered under the number 190674, here represented by Mr Dario SALVATI, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated August 25th, 2010;

3) FRIENDS OF INNOVA L.P., having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, PO Box 908GT George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered under the number WK-21369, here represented by Mr Dario SALVATI, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated August 17th, 2010;

4) Mr. Slawomir LUKASIEWICZ residing at ul. Kasztanowa 8, 55010 Zerniki Wroclawskie, Poland, here represented by Mr Dario SALVATI, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated August 14th, 2010.

Which powers of attorney, after being signed "ne varietur" by the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have requested the notary to enact the following:

- That the société à responsabilité limitée Innova Financial Holding S.à r.l., is a private limited liability company, having its registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph EL-VINGER, notary residing in Luxembourg, on May 16th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1436, dated July 12th, 2007 (the Company).

- The articles of incorporation of the Company have been amended last by a deed of the undersigned notary, on May 25th, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1408, dated July 9th, 2010.

- That the share capital of the Company amounts to forty-three million six hundred forty-four thousand seven hundred fifty euro (EUR 43,644,750), represented by three hundred forty-nine thousand one hundred and fifty-eight (349,158) shares with a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125) each.

- That the appearing parties represent 100 % of the share capital.

- That the appearing parties fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Increase of the Company's subscribed share capital in EUR currency up to the amount of PLN 16,891,260 (sixteen million eight hundred ninety-one thousand two hundred sixty Polish zlotys) (value in EUR corresponding to the exchange rate communicated by Société Générale Bank & Trust Luxembourg, as of actual date of the extraordinary general meeting of the Company) through the issue of a round number of -new shares of a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each. The increase in the capital will be carried out through a contribution in kind as follows:

- Payment in kind by Innova /4 L.P. by conversion of loan between Innova/4 L.P. and the Company of the Euro equivalent up to the amount of PLN 16,891,260 (sixteen million eight hundred ninety-one thousand two hundred sixty Polish zlotys) (value in EUR corresponding to the exchange rate communicated by Société Générale Bank & Trust Luxembourg, the date of the extraordinary general meeting of the Company) provided that the capital increase will result in creation for Innova/4 LP of the highest amount of new shares with nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each that will be possible with the applicable exchange rate and pro rata participation proportion as indicated below.

2. Subscription;

3. Waiving to the preferential subscription right by the other shareholders;

4. Amendment of Article 6 of the Company's Articles of Association further to the aforementioned resolutions;

5. Miscellaneous.

Considering the above agenda, the Shareholders took the following resolutions:

First resolution

It is decided to increase the Company's subscribed share capital by the Euro equivalent of PLN 16,891,260 (sixteen million eight hundred ninety-one thousand two hundred sixty Polish zlotys) using the exchange rate communicated by Société Générale Bank & Trust Luxembourg, as of today's date, which is EUR 1 for PLN 3.9860 so as to raise it from its present amount of EUR 43,644,750 (forty-three million six hundred fortyfour thousand seven hundred fifty euro) to EUR 47,882,375 (forty-seven million eight hundred eighty-two thousand three hundred and seventy-five euro) through the issue of a round number of 33,901 (thirty-three thousand nine hundred and one) new shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each.

Second resolution

Subscription - Payment

INNOVA/4 L.P., a foreign limited partnership registered under laws of England and Wales, whose principal place of business is at Walkers SPV Limited, Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered under the number LP 11130, here represented by proxy by Mr Dario SALVATI, prenamed, declared

to subscribe to 33,901 (thirty-three thousand nine hundred and one) new shares with a nominal value EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each and to pay them up by irrevocable waiver of its claim against the company, the claim being waived up to PLN 16,891,173.25 (sixteen million eight hundred ninety-one thousand one hundred seventy-three and twenty-five Polish zlotys) which value in EUR 4,237,625 (four million two thousand thirty-seven thousand six hundred and twenty-five euro) corresponds to the exchange rate communicated by Société Générale Bank & Trust Luxembourg, as of today's date.

Third resolution

The meeting states the waiver of their preferential subscription right by the following shareholders: Gesdoras Investments Limited, Friends of Innova L.P. and Mr. Slawomir LUKASIEWICZ.

Fourth resolution

The meeting further decides to modify Article 6 of the Company's Articles of Association taking into account the aforementioned resolutions:

“ **Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 47,882,375 (forty-seven million eight hundred eighty-two thousand three hundred and seventy-five euro) represented by 383,059 (three hundred eighty-three thousand and fifty-nine) shares with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each.”

Fifth resolution

The remaining PLN 86.75 (eighty-six and seventy-five Polish zlotys) of the loan between Innova/4 LP and the Company that has not been used as payment towards the capital in accordance with the Second Resolution given above shall remain in the Company as the ordinary shareholders loans.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately EUR 3,200 (three thousand two hundred euro).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing parties, the said parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le premier septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1) INNOVA/4 L.P., société enregistrée sous la loi d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Walkers SPV Limited, Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistrée sous le numéro LP 11130, ici représenté par Monsieur Dario SALVATI, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée le 17 août 2010;

2) GESDORAS INVESTMENTS Limited, société de droit de la République de Chypre, ayant son siège social à 20, Spyrou Kyprianou Avenue, Chapo Central, 3rd Floor, CY-1075 Nicosia, Cyprus, enregistrée sous le numéro 190674, ici représenté par Monsieur Dario SALVATI, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée le 25 août 2010;

3) FRIENDS OF INNOVA L.P., société de droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, PO Box 908GT George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistrée sous le numéro WK-21369, ici représenté par Monsieur Dario SALVATI, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée le 17 août 2010;

4) Mr. Slawomir LUKASIEWICZ résidant à ul. Kasztanowa 8, 55010 Zerniki Wroclawskie, Pologne, ici représenté par Monsieur Dario SALVATI, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée le 14 août 2010.

Lesdites procurations, après signature «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée Innova Financial Holding S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire

de résidence à Luxembourg, en date du 16 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1436 du 12 juillet 2007 (la Société).

- Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié reçu par le notaire instrumentaire, daté du 25 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1408 du 9 juillet 2010.

- Que le capital social de la Société s'élève à quarante-trois millions six cent quarante-quatre mille sept cent cinquante euros (43.644.750.EUR), représenté par trois cent quarante-neuf mille cent cinquante-huit (349.158) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune.

- Que les comparantes représentent 100 % du capital.

- Que les comparantes ont fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social en euros d'un montant de 16.891.260.-PLN (seize millions huit cent quatre-vingt-onze mille deux cent soixante zlotys polonaises) correspondant au taux de change communiqué par la Société Générale Bank & Trust Luxembourg aujourd'hui par l'émission d'un nombre –entier-de nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de 125.-EUR (cent vingt-cinq euros) par apport en nature comme suit:

- Conversion du prêt entre INNOVA/4 L.P. et la Société de l'équivalent en euros de 16.891.260.-PLN (seize millions huit cent quatre-vingt-onze mille deux cent soixante zlotys polonaises), valeur en euros correspondant au taux de change communiqué par la Société Générale Bank & Trust Luxembourg à la date d'aujourd'hui, étant entendu que l'augmentation de capital produira un montant maximum de nouvelles parts sociales de valeur nominale de 125.-EUR (cent vingt-cinq euros) qu'il sera possible d'émettre avec le taux de change qui sera appliqué et au prorata du pourcentage de détention de INNOVA/4 L.P. comme indiqué ci-dessous;

2. Souscription;

3. Renonciation au droit préférentiel de souscription;

4. Modification de l'article 6 des statuts pour prendre en compte les résolutions prises ci-dessus;

5. Divers.

Sur base de l'ordre du jour précité, les associés prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de l'équivalent en euros d'un montant de 16.891.260.-PLN (seize millions huit cent quatre-vingt-onze mille deux cent soixante zlotys polonaises) au taux de change communiqué par la Société Générale Bank & Trust Luxembourg aujourd'hui, qui est de 1.-EUR pour 3,9860 PLN pour le porter de son montant actuel de 43.644.750.-EUR (quarante-trois millions six cent quarante-quatre mille sept cent cinquante euros) à 47.882.375.-EUR (quarante-sept millions huit cent quatre-vingt-deux mille trois cent soixante-quinze euros) par l'émission d'un nombre entier de 33.901 (trente-trois mille neuf cent une) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de 125.-EUR (cent vingt-cinq euros).

Deuxième résolution

Souscription Paiement

INNOVA/4 L.P., société enregistrée sous la loi d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Walkers SPV Limited, Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistrée sous le numéro LP 11130, représenté en vertu d'une procuration sous seing privé par Monsieur Dario SALVATI, prénommé, a déclaré souscrire à 33.901 (trente-trois mille neuf cent une) parts sociales avec une valeur nominale de 125.-EUR (cent vingt-cinq euros) et a déclaré les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible, existant à son profit et à charge de la société et en annulation de cette même créance à concurrence de 16.891.173,25 PLN (seize millions huit cent quatre-vingt-onze mille cent soixante-treize virgule vingt-cinq zlotys polonaises) dont la valeur en euros 4.237.625.-EUR (quatre millions deux cent trente-sept mille six cent vingt-cinq euros) correspond au taux de change communiqué par la Société Générale Bank & Trust Luxembourg aujourd'hui.

Troisième résolution

L'assemblée constate la renonciation de leur droit préférentiel de souscription par les associés suivants: Gesdoras Investments Limited, Friends of Innova L.P. et Mr. Slawomir LUKASIEWICZ.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier en conséquence l'article 6 des statuts de la société pour y refléter les décisions prises ci-avant:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de 47.882.375.-EUR (quarante-sept millions huit cent quatre-vingt-deux mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 383.059 (trois cent quatre-vingt-trois mille cinquante-neuf) parts sociales avec une valeur nominale de 125.-EUR (cent vingt-cinq euros).»

Cinquième résolution

L'assemblée décide que les reliquats de 86,75 PLN (quatre-vingt-six virgule soixante-quinze zlotys polonaise) du prêt entre INNOVA/4 L.P. et la Société qui n'auront pas été utilisés pour la conversion en capital conformément à la deuxième résolution ci-dessous, sera conservée dans la Société en comptes courants associés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 3.200.-EUR (trois mille deux cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg. Les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. Salvati et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 septembre 2010. Relation: LAC/2010/38689. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121078/194.

(100137426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Thewix Radiology, Société Anonyme.

Siège social: L-9175 Niederfeulen, 17C, rue de la Fail.

R.C.S. Luxembourg B 92.870.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010121769/10.

(100137123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Twilight S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9776 Wilwerwiltz, 2, Am Duerf.

R.C.S. Luxembourg B 95.120.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010121770/10.

(100137120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

VEROMA-DECO société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Langwies II.

R.C.S. Luxembourg B 110.117.

Monsieur ZANNIER Mario, associé, gérant de la société à responsabilité limitée Veroma Deco avec siège social à L-6131 Junglinster, Langwies, 2, a changé son adresse privée.

La nouvelle adresse privée de Monsieur Zannier Mario est: L-9291 Diekirch, 6, rue du Walebroch.

Diekirch, le 26 août 2010.

ZANNIER Mario.

Référence de publication: 2010121771/11.

(100137125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

BRE/GH II Berlin II D1 Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 131.154.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010121793/13.

(100137644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

BRE/GH II Berlin II D3 Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 131.750.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010121794/13.

(100137643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

BRE/GH II Leipzig I Manager S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.007.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010121803/13.

(100137590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

BRE/GH II Leipzig II Manager S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.012.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010121804/13.

(100137588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

BTA Finance Luxembourg S.A. affiliated company of JSC BTA Bank, Société Anonyme.

Capital social: USD 43.200,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 112.100.

Il est à noter la nouvelle adresse de M. Berik Otemurat, Administrateur de la Société, comme suit:

- 36, 169/11 Baitursynuly Akhmeta/Timiyazeva, Almaty, Kazakhstan

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BTA Finance Luxembourg S.A. affiliated company of JSC BTA Bank
Fides (Luxembourg) SA.
Signatures
Administrateur

Référence de publication: 2010121810/15.

(100137297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Competrol (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 46.016.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 27 août 2010

En date du 27 août 2010, l'Associé Unique de Competrol (Luxembourg) S. à r.l. ("la Société") a pris les résolutions suivantes:

- De révoquer Monsieur Sébastien Pauchot en qualité de gérant B de la Société avec effet au 27 août 2010;
- De nommer Luxembourg Corporation Company SA, dont le siège social est à 20 rue de la Poste L-2346 Luxembourg, en tant que gérant "B" de la Société, avec effet au 27 août 2010, pour une durée indéterminée et avec pouvoir de signature conjointe avec tout autre gérant "A".

Luxembourg, le 27 août 2010.
Luxembourg Corporation Company SA
Signatures

Référence de publication: 2010121819/17.

(100137581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Bloemers Finance B.V./S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 155.314.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eleventh day of August.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Stichting Administratiekantoor Bloemers Holding, a foundation (stichting) under Dutch law, having its official seat in Rotterdam, The Netherlands and having its office address at 9 Deerpark Forest Row, East Sussex RH 18 5GD United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, registered with the Trade Register of the Chambers of Commerce under the number 24326409.

being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Bloemers Finance B.V. (Netherlands), a private limited liability company under Dutch law (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), having its official seat in Rotterdam, The Netherlands and its office address at Westblaak 220, 3012 KP, Rotterdam, the Netherlands, registered with the Trade Register of the Chambers of Commerce under file number 24158903, incorporated on 16-12-1985, by a notarial deed executed before a deputy of Nauta Dutilh, civil law notary in Rotterdam, the Netherlands (the Company),

represented by Nicolas van Heule, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *in* variatur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. that one hundred percent (100%) of the share capital of the Company is represented at the present meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of its agenda hereinafter reproduced;

II. that by a resolution of the board of directors of the Company validly adopted on August 6, 2010, the Company resolved to transfer its principal establishment and central administration (but not the registered office for Dutch corporate law purposes) from the Netherlands to the Grand Duchy of Luxembourg effective as of the date hereof;

III. that it results from the balance sheet of the Company, that, as of August 5, 2010, the net assets of the Company correspond at least to the value of the share capital of the Company, a copy of such balance sheet, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities;

IV. that it further results from a certificate dated August 5, 2010 issued by the management of the Company that among others the net worth of the Company is estimated to be at least equal to thirty-five thousand five hundred ninety-three euro and sixty eurocent (EUR 35,593.60) and that since the date of the balance sheet and as of August 5, 2010 no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would imply that the financial statements of August 5, 2010 have become materially incorrect and do not give a true and fair view of the Company's situation as of the date hereof. A copy of such certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities;

V. that the agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the principal establishment and central administration (but not the registered office for Dutch corporate law purposes) of the Company from the Netherlands to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect, without the Company being dissolved but, on the contrary, with full corporate and legal continuance;

2. Approval of the interim balance sheet of the Company as at August 5, 2010;

3. Setting the principal establishment and central administration (but not the registered office for Dutch corporate law purposes) at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4. (i) Acknowledgement that the Company remains domiciled in the Netherlands and therefore continues to be a validly incorporated Dutch company and its principal establishment and central administration in the Grand Duchy of Luxembourg, and, for the purpose of article 159 of the Luxembourg companies law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), it becomes a Luxembourg company (ii) Approval that the Company shall operate in Luxembourg in the form of a *société à responsabilité limitée* and amendment to the Company's articles of association;

5. Amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company becoming a Luxembourg law governed company subject to the Law;

6. Acknowledgment of the resignation of Mr. D. Bloemers as director of the Company, effective as of the date hereof, and granting of full discharge for the performance of his duties as director of the Company;

7. Appointment of Luxembourg Corporation Company S.A., a Luxembourg public limited liability company (*société anonyme*) having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 37.974 as sole manager of the Company for an indefinite duration as of the date hereof;

8. Granting of power of attorney; and

9. Miscellaneous.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the principal establishment and central administration (but not the registered office for Dutch corporate law purposes) of the Company from the Netherlands to the Grand Duchy of Luxembourg with immediate effect as per the present notarial deed and without the Company being dissolved but, on the contrary, with full corporate and legal continuance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the opening balance sheet and financial statements of the Company as a Luxembourg company as of August 5, 2010.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to set the principal establishment and central administration (but not the registered office for Dutch corporate law purposes) at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Fourth resolution

The Sole Shareholder acknowledges that (i) although the Company remains domiciled in the Netherlands and therefore continues to be a validly incorporated Dutch company, the Company now has its second domicile in the Grand Duchy of Luxembourg and (ii) pursuant to article 159 of the Luxembourg companies law of August 10, 1915, as amended, the Company has obtained the Luxembourg nationality and is subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company shall operate in Luxembourg in the form of a société à responsabilité limitée and to proceed to the amendment of its articles of association. The articles of association of the Company shall henceforth read as follows:

1.1.1 Articles of Association

1.1.2 Chapter I.

Art. 1. Definitions.

1.1 In these Articles of Association the following words shall have the following meanings:

a. a "Share":

a share in the capital of the Company;

b. a "Shareholder":

a holder of one or more Shares;

c. a "General Meeting of Shareholders":

a meeting of Shareholders and other persons entitled to attend meetings of Shareholders;

d. the "Management Board":

the management board of the Company;

e. a "Subsidiary":

i. a legal person in which the legal person or one or more of its subsidiaries, pursuant to an agreement with other persons entitled to vote or otherwise, can exercise, solely or jointly, more than one half of the voting rights at a general meeting; or

ii. a legal person of which the legal person or one or more of its subsidiaries is a member or shareholder and, pursuant to an agreement with other persons entitled to vote or otherwise, can appoint or dismiss, solely or jointly, more than one half of the directors or officers or of the supervisory board members, also if all persons entitled to vote were to cast their vote.

f. "in writing":

by letter, by telecopier, by e-mail, or by message which is transmitted via any other current means of communication and which can be received in the written form, provided that the identity of the sender can be sufficiently established;

g. the "Distributable Equity":

the part of the Company's equity which may be distributed to the Shareholders pursuant to the Law;

h. the "Law":

any applicable law or regulation in the Netherlands and/or the Grand-Duchy of Luxembourg, as the case may be.

1.2 References to Articles shall be deemed to refer to articles of these Articles of Association, unless the contrary is apparent.

Chapter II. Name, Official seat and Objects.

Art. 2. Name, Official seat and Duration.

2.1 The Company is a private limited liability company and its name is:

Bloemers Finance B.V./S.à r.l.

2.2 The official seat of the Company is in Rotterdam, the Netherlands.

2.3 The principal place of business of the Company and its place of effective management and seat of central administration is in Luxembourg.

2.4 The Company may have branch offices elsewhere, also outside the Grand Duchy of Luxembourg.

2.5 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 3. Objects.

3.1 The objects of the Company are:

a. to incorporate, to participate in any way whatsoever in, to manage, to supervise businesses and companies;

b. to finance businesses and companies;

c. to render advice and services to businesses and companies;

d. to trade in currencies, securities and items of property in general;

e. to develop and trade in patents, trade marks, licenses, know-how and other industrial property rights;

and to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including,

without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Chapter III. Share capital - Register of shareholders.

Art. 4. Share capital.

4.1 The authorized and the issued capital of the Company equals thirty-five thousand five hundred ninety-three euro and sixty eurocent (EUR 35,593.60) and is divided into seven thousand eight hundred forty (7,840) Shares with a nominal value of four euro and fifty-four eurocent (EUR 4.54) each.

4.3 All Shares shall be registered. No share certificates shall be issued.

4.4 Towards the Company, the Shares are indivisible. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 5. Register of shareholders.

5.1 Each Shareholder, each pledgee of Shares and each usufructuary of Shares is required to state his address to the Company in writing.

5.2 The Management Board shall keep a register of Shareholders in which the names and addresses of all Shareholders are recorded, showing the date on which they acquired the Shares, the date of acknowledgement by or serving upon the Company and the nominal value paid in on each Share stating that the full nominal amount has been paid in.

5.3 The names and addresses of pledgees and usufructuaries of Shares shall also be entered into the register of Shareholders, showing the date on which they acquired the right and the date of acknowledgement by or serving upon the Company.

5.4 On application by a Shareholder or a pledgee or usufructuary of Shares, the Management Board shall furnish an extract from the register of Shareholders, free of charge, insofar as it relates to the applicant's rights in respect of a Share.

5.5 The register of Shareholders shall be kept accurate and up-to-date. All entries and notes in the register shall be signed by one or more persons authorized to represent the Company.

5.6 The Management Board shall make the register available at the Company's principal place of business and its place of effective management and seat of central administration in Luxembourg, for inspection by the Shareholders.

Chapter IV. Issuance of shares.

Art. 6. Resolution to issue and notarial deed.

6.1 Shares may be issued pursuant to a resolution of the General Meeting of Shareholders, taken by a majority in number of Shareholders owning at least three-quarters of the Company's issued capital. The resolution to issue Shares shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg.

6.2 A resolution to issue Shares shall stipulate the issue price and the other conditions of issue.

6.3 The issue of a Share shall furthermore require a notarial deed, to be executed for that purpose before a civil law notary officiating in the Netherlands, to which deed those involved in the issuance shall be parties.

Art. 7. Rights of pre-emption.

7.1 Upon issuance of Shares, each Shareholder shall have a right of pre-emption in proportion to the aggregate nominal value of his Shares, subject to the provisions of Articles 7.2, 7.3 and 7.4. Shareholders shall have a similar right of pre-emption if rights are granted to subscribe for Shares.

7.2 Shareholders shall have no right of pre-emption on Shares which are issued to employees of the Company or of a Subsidiary.

7.3 Prior to each single issuance of Shares, the right of pre-emption may be limited or excluded by the General Meeting of Shareholders.

7.4 Shareholders shall have no right of pre-emption in respect of Shares which are issued to a person exercising a right to subscribe for Shares previously granted.

Art. 8. Payment on shares.

8.1 The full nominal value of each Share and any share premium relating thereto must be paid upon issuance.

8.2 Payment on a Share must be made in cash insofar as no non-cash contribution has been agreed on. Payment in foreign currency may only be made with the approval of the Company and with due observance of the relevant provisions of the Law.

Chapter V. Own shares - Reduction of the issued capital

Art. 9. Own shares.

9.1 When issuing Shares, the Company may not subscribe for its own Shares.

9.2 The Company may acquire fully paid-in Shares, subject to the relevant provisions of, and with due observance of the limitations prescribed by, the Law.

Art. 10. Prohibition of financial assistance. The Company may not give security, guarantee the price, or in any other way answer to or bind itself either severally or jointly for or on behalf of third parties, with a view to a subscription for or an acquisition of Shares by others. This prohibition also applies to Subsidiaries.

Art. 11. Reduction of the issued capital.

11.1 The General Meeting of Shareholders may resolve to reduce the Company's issued capital. The resolution to reduce the Company's issued capital shall be taken by a majority in number of Shareholders owning at least three-quarters of the Company's issued capital. The resolution to reduce the Company's issued capital shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg and a deed of amendment of these articles of association, to be executed before a notary registered in the Netherlands.

11.2 The reduction of the Company's issued capital shall be effected in accordance with the relevant provisions prescribed by the Law and be subject to the relevant provisions of the Law.

11.3 The notice of a General Meeting of Shareholders at which a resolution to reduce the Company's issued capital shall be proposed, shall state the purpose of the capital reduction and the manner in which it is to be achieved. The provisions in these Articles of Association relevant to a proposal to amend the Articles of Association shall apply by analogy.

Chapter VI. Transfer of shares - Blocking clause

Art. 12. Transfer of shares - Notarial deed.

12.1 The transfer of a Share shall require a notarial deed, to be executed for that purpose before a civil law notary registered in the Netherlands, to which deed those involved in the transfer shall be parties.

12.2 Unless the Company itself is party to the legal act, the rights attributable to the transferred Share(s) can only be exercised after the Company has acknowledged said transfer or said deed has been served upon it in accordance with the relevant provisions of the Law.

Art. 13. Blocking clause (approval of the General Meeting).

13.1 A transfer of one or more Shares can only be effected with due observance of the provisions set out in this Article 13, unless (i) all co-Shareholders have approved the intended transfer in writing, which approval shall then be valid for a period of three months, or (ii) the Shareholder concerned is obliged by law to transfer his Shares to a former Shareholder, or (iii) the Shares shall be transferred to a co-Shareholder.

13.2 A Shareholder wishing to transfer one or more of his Shares (the "Applicant") shall require the approval of the General Meeting of Shareholders for such transfer, which resolution can only be taken if Shareholders representing at least three-quarters of the issued capital of the Company vote in favour of such proposal. The request for approval shall be made by the Applicant by means of a written notification to the Management Board, stating the number of Shares he wishes to transfer and the person or persons to whom the Applicant wishes to transfer such Shares (the "Interested Parties"). The Management Board shall be obliged to convene and to hold a General Meeting of Shareholders to discuss the request for approval within six weeks from the date of receipt of the request. The contents of such request shall be stated in the convocation.

13.3 Within a period of three months of the General Meeting of Shareholders granting the approval requested, the Applicant may transfer the total number of the Shares to which the request relates, and not part thereof, to the Interested Parties.

13.4 The Shares to which the request for approval relates can be purchased by the Interested Parties at a price to be mutually agreed between the Applicant and the Interested Parties or by one or more experts appointed by them. If they do not reach agreement on the price or the expert or experts, as the case may be, the price shall be set by one or more independent experts to be appointed on the request of one or more of the parties concerned by the chairman of the Luxembourg Chamber of Commerce. If an expert is appointed, he shall be authorized to inspect all books and records of the Company and to obtain all such information as will be useful to him in setting the price.

13.5 Within one month of the price being set, the Interested Parties must give notice to the Management Board of the number of the Shares to which the request for approval relates they wish to purchase. An Interested Party who fails to submit notice within said term shall no longer be counted as an Interested Party. Once the notice mentioned in the preceding sentence has been given, an Interested Party can only withdraw with the consent of the other Interested Parties.

13.6 The Applicant may withdraw up to one month after the day on which he is informed to which Interested Party or Parties he can sell all the Shares to which the request for approval relates and at what price.

13.7 All notifications and notices referred to in this Article 13 shall be made by certified mail or against acknowledgement of receipt. The convocation of the General Meeting of Shareholders shall be made in accordance with the relevant provisions of these Articles of Association and the Law.

13.8 All costs of the appointment of the expert or experts, as the case may be, and their determination of the price, shall be borne by:

- a. the Applicant if he withdraws;
- b. the Applicant and the buyers for equal parts if the Shares have been purchased by one or more Interested Parties, provided that these costs shall be borne by the buyers in proportion to the number of Shares purchased;
- c. the Company, in cases not provided for under a or b.

13.9 Notwithstanding any provision to the contrary in this Article 13, any transfer of shares shall be subject to the relevant provisions of the Law.

Chapter VII. Pledging of shares and usufruct in shares

Art. 14. Pledging of shares and usufruct in shares.

14.1 The provisions of Article 12 shall apply by analogy to the pledging of Shares and to the creation or transfer of a usufruct in Shares. The pledging of Shares and the creation or transfer of a usufruct in Share shall furthermore be subject to the relevant provisions prescribed by the Law.

14.2 On the creation of a right of pledge in a Share and on the creation or transfer of a usufruct in a Share, the voting rights attributable to such Share may be assigned to the pledgee or the usufructuary with due observance of the Law.

Chapter VIII. The Management Board

Art. 15. Management Board members.

15.1 The Management Board shall consist of one or more members, who do not need to be Shareholders. Both individuals and legal entities can be Management Board members.

15.2 Management Board members are appointed by the General Meeting of Shareholders for an indefinite period.

15.3 A Management Board member may be dismissed and suspended by the General Meeting of Shareholders at any time and without cause.

15.4 The authority to establish remuneration and other conditions of employment for Management Board members is vested in the General Meeting of Shareholders.

Art. 16. Duties, decision-making process and allocation of duties.

16.1 The Management Board shall be entrusted with the management of the Company.

16.2 When making Management Board resolutions, each Management Board member may cast one vote.

In the case of a plurality of members of the Management Board, written notice of any meeting of the Management Board will be given to all members, in writing, at least twenty-four (24) hours in advance. A meeting of the Management Board can be convened by any member of the Management Board. Such notice may be waived if all the members of the Management Board are present or represented at a meeting of the Management Board.

A member of the Management Board may act at a meeting of the Management Board by appointing in writing another member as his/her proxy.

A member of the Management Board may also participate in a meeting of the Management Board by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the members of the Management Board taking part in the meeting to be identified and to deliberate.

16.3 The Management Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Management Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Management Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

16.4 Without prejudice to any other applicable provisions of the law or these Articles of Association, the Management Board shall require the prior approval of the General Meeting of Shareholders for resolutions of which the aggregate interest exceeds the amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000).

16.5 Management Board resolutions may at all times be adopted outside of a meeting, in writing or otherwise, provided the proposal concerned is submitted to all Management Board members then in office and none of them objects to this manner of adopting resolutions. Adoption of resolutions in writing shall be effected by written statements from all Management Board members then in office.

16.6 Resolutions of the Management Board shall be recorded in a minute book that shall be kept by the Management Board. Minutes of the meetings of the Management Board shall be signed by any members of the Management Board.

16.7 The Management Board may establish further rules regarding its decisionmaking process and working methods. In this context, the Management Board may also determine the duties for which each Management Board member in

particular shall be responsible. The General Meeting of Shareholders may decide that such rules and allocation of duties must be put in writing and that such rules and allocation of duties shall be subject to its approval.

Art. 17. Representation - Conflicts of interest.

17.1 The Company shall be represented by the Management Board. One Management Board member acting individually shall also be authorized to bind the Company against third parties.

17.2 The Management Board may appoint officers with limited and specific powers to represent the Company. Each officer shall be competent to represent the Company, subject to the restrictions imposed on him. The Management Board shall determine each officer's title. Such officers may be registered at the Commercial Register, if required by Law, indicating the scope of their power to represent the Company. The authority of an officer thus appointed may not extend to any transaction where the Company has a conflict of interest with the officer concerned or with one or more Management Board members.

17.3 In the event of a conflict of interest between the Company and one or more Management Board members, the provisions of Article 17.1 shall continue to apply unimpaired, unless the General Meeting of Shareholders has appointed one or more other persons to represent the Company in the case at hand or in general in the event of such a conflict, subject to any provisions prescribed by Law. A resolution of the Management Board with respect to a matter involving a conflict of interest with one or more Management Board members in a private capacity shall be subject to the approval of the General Meeting of Shareholders, but the absence of such approval shall not affect the authority of the Management Board or its members to represent the Company.

17.4 Without regard to whether a conflict of interest exists or not, all legal acts of the Company vis-à-vis a holder of all of the Shares, or vis-à-vis a participant in a community property, of married or registered non-married partners, of which all of the Shares form a part, whereby the Company is represented by such Shareholder or one of the participants, shall be put in writing. For the application of the foregoing sentence, Shares held by the Company or its Subsidiaries shall not be taken into account.

17.5 The provisions of Article 17.4 do not apply to legal acts which, under their agreed terms, form part of the normal course of business of the Company.

Art. 18. Vacancy or inability to act. If a seat is vacant on the Management Board ('ontstentenis') or a Management Board member is unable to perform his duties ('belet'), the remaining Management Board members or member shall be temporarily entrusted with the management of the Company. If all seats in the Management Board are vacant or all Management Board members or the sole Management Board member, as the case may be, are unable to perform their duties, the General Meeting of Shareholders shall forthwith appoint one or more Management Board members.

Chapter IX. Financial year and annual accounts - Profits and distributions

Art. 19. Financial year and annual accounts.

19.1 The Company's financial year shall be the calendar year.

19.2 Within the period prescribed by the Law, the Management Board shall prepare annual accounts, and shall deposit the same for inspection by the Shareholders at the Company's principal place of business and its place of effective management and seat of central administration in Luxembourg.

19.3 The annual accounts shall consist of a balance sheet, a profit and loss account and explanatory notes.

19.4 The annual accounts shall be signed by the Management Board members. If the signature of one or more of them is missing, this shall be stated and reasons for this omission shall be given.

19.5 The Company may, and if the Law so requires shall, appoint an accountant to audit the annual accounts. Such appointment shall be made by the General Meeting of Shareholders.

19.6 The Company shall ensure that the annual accounts and, insofar as required, the annual report and the information to be added by virtue of the Law are kept at its principal place of business and its place of effective management and seat of central administration in Luxembourg as from the day on which notice of the annual General Meeting of Shareholders is given. Shareholders may inspect the documents at that place and obtain a copy free of charge.

19.7 The annual accounts, the annual report, the information to be added by virtue of the Law and the audit by an accountant, as well as deposition of documents at the Commercial Register, shall furthermore be subject to the relevant provisions of the Law.

Art. 20. Adoption of the annual accounts and discharge.

20.1 The General Meeting of Shareholders shall adopt the annual accounts.

20.2 After adoption of the annual accounts, the General Meeting of Shareholders shall pass a resolution concerning release of the members of the Management Board from liability for the exercise of their duties, insofar as the exercise of such duties is reflected in the annual accounts or otherwise disclosed to the General Meeting of Shareholders prior to the adoption of the annual accounts. The scope of a release from liability shall be subject to limitations by virtue of the Law.

Art. 23. Profits and distributions.

21.1 Out of the net profits earned in a financial year, an amount of five percent (5%) of the net profits shall be added to a legal reserve of the Company, until this reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company

21.2 The allocation of the profits remaining after application of Article 21.1 shall be determined by the General Meeting of Shareholders.

21.3 Distribution of profits shall be made after adoption of the annual accounts if permissible under the Law given the contents of the annual accounts.

21.4 The General Meeting of Shareholders may resolve to make interim distributions on Shares and/or to make distributions on Shares at the expense of any reserve of the Company, subject to any applicable provision of the Law.

21.5 Distributions on Shares shall be made payable immediately after the resolution to make the distribution, unless another date of payment has been determined in the resolution.

21.6 Distributions on Shares may be made only up to an amount which does not exceed the amount of the Distributable Equity.

21.7 A claim of a Shareholder for payment of a distribution on Shares shall be barred after five years have elapsed.

21.8 In calculating the amount of any distribution on Shares, Shares held by the Company shall be disregarded.

Chapter X. The General Meeting of Shareholders**Art. 22. Annual General Meeting.**

22.1 The annual General Meeting of Shareholders shall be held within six months after the end of the financial year.

22.2 The agenda of this annual General Meeting of Shareholders shall contain, inter alia, the following subjects for discussion:

- a. discussion of the annual report (unless an exemption under the Law applies to the Company);
- b. discussion and adoption of the annual accounts;
- c. the granting of discharge to Management Board members;
- d. allocation of profits; and
- e. other subjects announced with due observance of Article 24.

Art. 23. Other General Meetings.

23.1 Other General Meetings of Shareholders shall be held as often as the Management Board deems such necessary.

23.2 Shareholders representing in the aggregate at least one-tenth of the Company's issued capital may request the Management Board to convene a General Meeting of Shareholders, stating specifically the subjects to be discussed. If the Management Board has not given proper notice of a General Meeting of Shareholders within four weeks following receipt of such request such that the meeting can be held within six weeks after receipt of the request, the applicants shall be authorized to convene a meeting themselves.

Art. 24. Notice, agenda and venue of meetings.

24.1 Notice of General Meetings of Shareholders shall be given by the Management Board, without prejudice to the provisions of Article 23.2.

24.2 Notice of the meeting shall be given no later than on the fifteenth day prior to the day of the meeting.

24.3 The notice of the meeting shall specify the subjects to be discussed. Subjects which were not specified in such notice may be announced at a later date, with due observance of the term referred to in Article 24.2.

24.4 A subject for discussion of which discussion has been requested in writing not later than thirty days before the day of the meeting by one or more Shareholders who individually or jointly represent at least one percent of the Company's issued capital, shall be included in the notice or shall be notified in the same way as the other subjects for discussion, provided that no important interest (zwaarwichtig belang) of the Company dictates otherwise.

24.5 The notice of the meeting shall be sent to the addresses of the Shareholders shown in the register of Shareholders.

24.6 Convening notices to a General Meeting of Shareholders may be waived if all the Shareholders are present or represented at the relevant meeting.

24.7 General Meetings of Shareholders shall, as a rule, be held in the municipality in which, according to these Articles of Association, the Company has its official seat. General Meetings of Shareholders may also be held in Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, but in that case valid resolutions of the General Meeting of Shareholders may only be adopted if all of the Company's issued and outstanding capital is present or represented.

Art. 25. Admittance and rights at meetings.

25.1 Each Shareholder shall be entitled to attend the General Meetings of Shareholders, to address the meeting and to exercise his voting rights. Shareholders may be represented in a meeting by a proxy authorized in writing.

25.2 At a meeting, each person present with voting rights must sign the attendance list. The chairperson of the meeting may decide that the attendance list must also be signed by other persons present at the meeting.

25.3 The Management Board members shall, as such, have the right to give advice in the General Meetings of Shareholders.

25.4 The chairperson of the meeting shall decide on the admittance of other persons to the meeting.

Art. 26. Chairperson and secretary of the meeting.

26.1 The chairperson of a General Meeting of Shareholders shall be appointed by more than half of the votes cast by the persons with voting rights present at the meeting. Until such appointment is made, a Management Board member shall act as chairperson, or, if no Management Board member is present at the meeting, the eldest person present at the meeting shall act as chairperson. The meeting shall appoint a scrutineer.

26.2 The chairperson of the meeting shall appoint a secretary for the meeting.

Art. 27. Minutes - Recording of shareholders' resolutions.

27.1 The secretary of a General Meeting of Shareholders shall keep minutes of the proceedings at the meeting. The minutes shall be signed by the chairperson, the secretary and the scrutineer of the meeting and by any Shareholder attending the meeting expressing the wish to do so.

27.2 The chairperson of the meeting or those who convened the meeting may determine that a notarial report must be prepared of the proceedings at the meeting. The notarial report shall be co-signed by the chairperson of the meeting.

27.3 The Management Board shall keep record of all resolutions adopted by the General Meeting of Shareholders. If the Management Board is not represented at a meeting, the chairperson of the meeting shall ensure that the Management Board is provided with a transcript of the resolutions adopted, as soon as possible after the meeting. The records shall be deposited at the Company's principal place of business and its place of effective management and seat of central administration in Luxembourg for inspection by the Shareholders. On application, each of them shall be provided with a copy of or an extract from the records at not more than the actual cost.

Art. 28. Adoption of resolutions in a meeting.

28.1 Each Share confers the right to cast one vote.

28.2 To the extent that the Law or these Articles of Association do not provide otherwise, all resolutions of the General Meeting of Shareholders shall be adopted by more than half of the votes cast, which majority shall represent at least one-half of the Company's issued and outstanding capital. If less than one-half of the Company's issued and outstanding capital is represented, a new meeting shall be convened by registered mail at which the resolution shall be adopted by a simple majority of the votes cast, irrespective of the part of the Company's issued capital represented at such meeting.

28.3 If there is a tie in voting, the proposal shall be deemed to have been rejected.

28.4 If the formalities for convening and holding of General Meetings of Shareholders, as prescribed by Law or these Articles of Association, have not been complied with, valid resolutions of the General Meeting of Shareholders may only be adopted in a meeting, if in such meeting all of the Company's issued capital is represented and such resolution is carried by unanimous vote.

28.5 In the General Meeting of Shareholders, no voting rights may be exercised for any Share held by the Company or a Subsidiary.

28.6 When determining how many votes are cast by Shareholders, how many Shareholders are present or represented, or which part of the Company's issued capital is represented, no account shall be taken of Shares for which, pursuant to the Law or these Articles of Association, no vote can be cast.

Art. 29. Voting.

29.1 All voting shall take place orally. The chairperson is, however, entitled to decide that votes be cast by a secret ballot. If it concerns the holding of a vote on persons, anyone present at the meeting with voting rights may demand a vote by a secret ballot. For the purposes of this paragraph "in writing" shall mean: by means of secret, unsigned ballot papers.

29.2 Blank and invalid votes shall not be counted as votes.

29.3 The chairperson's decision at the meeting on the result of a vote shall be final and conclusive. The same shall apply to the contents of an adopted resolution if a vote is taken on an unwritten proposal. However, if the correctness of such decision is challenged immediately after it is pronounced, a new vote shall be taken if either the majority of the persons with voting rights present at the meeting or, where the original vote was not taken by roll call or in writing, any person with voting rights present at the meeting, so demands. The legal consequences of the original vote shall be made null and void by the new vote.

Art. 30. Adoption of resolutions without holding meetings.

30.1 For so long as the Company does not have more than twenty-five Shareholders, resolutions of the General Meeting of Shareholders may also be adopted in writing without holding a General Meeting of Shareholders, provided they are adopted by the unanimous vote of all Shareholders entitled to vote. The provision of Article 25.3 shall apply by analogy.

30.2 Each Shareholder must ensure that the Management Board is informed of the resolutions thus adopted as soon as possible in writing. The Management Board shall keep record of the resolutions adopted and it shall add such records to those referred to in Article 27.3.

Chapter XI. Amendment of the Articles of Association - Change of corporate form - Dissolution and Liquidation

Art. 31. Amendment of the Articles of Association - Change of corporate form.

31.1 The General Meeting of Shareholders may resolve to amend these Articles of Association by a resolution adopted with a majority in number of Shareholders owning at least three-quarters of the Company's issued capital. The resolution to amend these Articles of Association shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg.

When a proposal to amend these Articles of Association is to be made at a General Meeting of Shareholders, the notice of such meeting must state so and a copy of the proposal, including the verbatim text thereof, shall be deposited and kept available at the Company's principal place of business and its place of effective management and seat of central administration in Luxembourg for inspection by the Shareholders, until the conclusion of the meeting. From the day of deposit until the day of the meeting, a Shareholder shall, on application, be provided with a copy of the proposal free of charge. An amendment of these Articles of Association shall further be laid down in a deed, to be executed for that purpose before a civil law notary registered in the Netherlands.

31.2 The Company may change its corporate form into a different legal form. A change of the corporate form shall require a resolution to change the corporate form, and a resolution to amend these Articles of Association adopted by the General Meeting of Shareholders, both taken by a majority in number of Shareholders owning at least three-quarters of the Company's issued capital. A change of the corporate form shall furthermore be subject to the relevant provisions of the Law. A change of the corporate form shall not terminate the existence of the Company.

Art. 32. Dissolution and Liquidation.

32.1 The Company may be dissolved pursuant to a resolution to that effect by the General Meeting of Shareholders. The resolution to dissolve the Company shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg. The proposal to dissolve the Company must be stated in the notice of such meeting.

32.2 If the Company is dissolved pursuant to a resolution of the General Meeting of Shareholders, the Management Board members shall become liquidators of the dissolved Company's property. The General Meeting of Shareholders may decide to appoint other persons as liquidators.

32.3 During the liquidation, the provisions of these Articles of Association shall remain in force to the extent possible.

32.4 The balance remaining after payment of the debts of the dissolved Company shall be transferred to the Shareholders in proportion to the aggregate nominal value of the Shares held by each.

32.5 In addition, the liquidation shall be subject to the relevant provisions of the Law.

Sixth resolution

The sole shareholder resolves to acknowledge the resignation of Mr. D. Bloemers as director of the Company, effective as of the date hereof, and granting of full discharge for the performance of his duties as directors of the Company.

Seventh resolution

The sole shareholder resolves to appoint Luxembourg Corporation Company S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 37.974 as sole manager of the Company for an indefinite duration as of the date hereof.

Eighth resolution

The sole shareholder resolves to empower the undersigned notary and any employee and/or lawyer of Loyens Loeff Amsterdam and Luxembourg, each acting individually, with power of substitution, to take any and all actions and to sign any and all documents that may be necessary or useful in connection with the above resolutions (including for the avoidance of doubt the filing and publication of documents with relevant Luxembourg and Dutch authorities).

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately five thousand Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the parties' request, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le onzième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Stichting Administratiekantoor Bloemers Holding, une fondation (stichting) selon le droit néerlandais, ayant son siège social à Rotterdam, Pays-Bas et son bureau étant situé au 9 Deerpark Forest Row, East Sussex RH 18 5GD Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, immatriculée au Registre de Commerce des Chambres de Commerce sous le numéro 24326409,

étant l'associé unique (l'Associé Unique) de Bloemers Finance B.V. (Pays-Bas), une société à responsabilité limitée régie par le droit néerlandais, ayant son siège social à Rotterdam, Pays-Bas et son bureau étant situé à Westblaak 220, 3012 KP, Rotterdam, Pays-Bas, immatriculée au Registre de Commerce des Chambres de Commerce sous le numéro 24158903, constituée le 16-12-1985 par un acte notarié signé par-devant un représentant de Nauta Dutilh, notaire de résidence à Rotterdam, Pays-Bas (la Société),

représentée par Nicolas van Heule, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que cent pour cent (100%) du capital social de la Société est représenté à la présente assemblée, qui est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de son ordre du jour reproduits ci-après;

II. que par une décision du Conseil de Gérance de la Société valablement adoptée le 6 août 2010, la Société a décidé de transférer son établissement principal et son administration centrale (mais pas le siège social qui restera situé aux Pays-Bas pour les besoins du droit des sociétés y applicable) des Pays-Bas vers le Grand-Duché de Luxembourg en vigueur à compter de la date des présentes;

III. qu'il résulte du bilan de la Société, qu'au 5 août 2010, les actifs nets de la Société correspondent au moins à la valeur du capital social de la Société, une copie dudit bilan, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte et sera enregistrée en même temps auprès des autorités compétentes.

IV. qu'il résulte ensuite d'un certificat daté du 5 août 2010 émis par la gérance de la Société qu'entre autres l'actif net de la Société est au moins égal à trente-cinq mille cinq cent quatre-vingt treize euros et soixante centimes d'euros (EUR 35.593,60) et que depuis la date du bilan et à compter du 5 août 2010 aucun changement matériel concernant l'activité de la Société et les affaires de la Société qui impliqueraient que les états financiers du 5 août 2010 soient devenus matériellement incorrects et ne reflètent pas une vision réelle et juste de la situation de la Société à compter de la date des présentes, ne s'est produit. Une copie de ce certificat, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte et sera enregistrée en même temps auprès des autorités compétentes.

V. que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du principal établissement et de l'administration centrale (mais pas le siège social qui restera situé aux Pays-Bas pour les besoins du droit des sociétés y applicable) de la Société des Pays-Bas vers le Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat, sans dissolution de la Société mais, au contraire, avec pleine continuation de sa personnalité juridique et morale;

2. Approbation du bilan intérimaire de la Société au 5 août 2010;

3. Etablissement du principal établissement et de l'administration centrale (mais non pas le siège social aux fins du droit des sociétés néerlandais) au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4. (i) Prise d'acte que la Société reste domiciliée aux Pays-Bas et par conséquent est toujours une société de droit néerlandais valablement constituée et a son principal établissement et son administration centrale au Grand-Duché de Luxembourg, et, aux fins de l'article 159 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, (la Loi), elle devient une société de droit luxembourgeois (ii) Approbation que la Société exercera à Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée et modification des statuts de la Société;

5. Modification et refonte intégrale des statuts de la Société afin de les rendre conformes aux lois luxembourgeoises, suite au fait que la Société soit devenue une société régie par le droit luxembourgeois soumise à la Loi;

6. Prise d'acte de la démission de M. D. Bloemers en qualité de gérant de la Société, en vigueur à compter de la date des présentes, et pleine décharge accordée pour l'exécution de ses fonctions en tant que gérant de la Société;

7. Nomination de Luxembourg Corporation Company S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.974, en qualité de gérant unique de la Société pour une durée indéterminée à compter de la date des présentes;

8. Procuration accordée; et

9. Divers.

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le principal établissement et l'administration centrale (mais pas le siège social qui restera situé aux Pays-Bas pour les besoins du droit des sociétés y applicable) de la Société des Pays-Bas vers le Grand-Duché de Luxembourg avec effet immédiat selon le présent acte notarié sans dissolution de la Société mais, au contraire, avec pleine continuation de sa personnalité juridique et morale.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le bilan d'ouverture et les états financiers de la Société en tant que société de droit luxembourgeois à compter du 5 août 2010.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'établir le principal établissement et l'administration centrale (mais pas le siège social qui restera aux Pays-Bas en vertu du droit des sociétés y applicable) au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Quatrième résolution

L'Associé Unique prend acte que (i) si la Société reste domiciliée aux Pays-Bas et par conséquent est toujours une société de droit néerlandais valablement constituée, la Société a désormais son domicile secondaire au Grand-Duché de Luxembourg et (ii) en vertu de l'article 159 de la loi sur les sociétés luxembourgeoise du 10 août 1915, telle que modifiée, la Société a obtenue la nationalité luxembourgeoise et est soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide que la Société opérera au Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée, et de procéder à la modification de ses statuts. Les statuts de la Société auront dès lors la teneur suivante:

1.1.3 Statuts

1.1.4 Chapitre I^{er}.

Art. 1^{er}. Définitions.

1.1 Dans les présents Statuts on entend par:

a. une "Part Sociale":

une part sociale dans le capital de la Société;

b. un "Associé";

le détenteur d'une ou de plusieurs Parts Sociales;

c. une "Assemblée Générale des Associés":

une réunion des Associés et autres personnes ayant le droit d'assister aux assemblées des Associés;

d. le "Conseil de Gérance":

le Conseil de Gérance de la Société;

e. une "Filiale":

i. une personne morale par le biais de laquelle la personne morale ou une ou plusieurs de ses filiales, conformément à un contrat avec d'autres personnes autorisées à voter ou autres, peut exercer, individuellement ou conjointement, plus de la moitié des droits de vote à une assemblée générale; ou

ii. une personne morale de laquelle la personne morale ou une ou plusieurs de ses filiales est un membre ou associé et, conformément à un contrat avec d'autres personnes autorisées à voter ou autres, peut nommer ou révoquer, individuellement ou conjointement, plus de la moitié des gérants ou agents ou des membres du conseil de surveillance, également si toutes les personnes autorisées devraient exprimer leur voix.

f. "par écrit":

par courrier, fax, e-mail, ou par message transmis par tout autre moyen de communication actuel et qui peut être reçu par écrit à condition que l'identité de l'expéditeur puisse être établie avec certitude;

g. les "Fonds Propres Distribuables":

la partie des fonds propres de la Société qui peut être distribuée aux Associés conformément à la Loi;

h. la "Loi":

toute loi ou règlement applicable aux Pays-Bas et/ou au Grand-Duché de Luxembourg, selon le cas.

1.2 Les références aux Statuts seront considérées comme une référence aux articles des présents Statuts, sauf indication spécifique contraire.

Chapitre II. Dénomination, siège social et objets.

Art. 2. Dénomination, siège social et durée.

2.1 La Société est une société à responsabilité limitée dont la dénomination est:

Bloemers Finance B.V./S.à r.l.

2.2 Le siège social de la Société est situé à Rotterdam, les Pays-Bas.

2.3 Le lieu du principal établissement de la Société ainsi que son lieu de gestion effective et son siège de l'administration centrale est à Luxembourg.

2.4 La Société peut avoir des succursales ailleurs, également à l'étranger, en-dehors du Grand-Duché de Luxembourg.

2.5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Objets.

3.1 La Société a pour objets:

a. de constituer, de participer de quelque manière que ce soit à, de gérer, de contrôler les entreprises et sociétés;

b. de financer les entreprises et sociétés;

c. de donner des conseils et fournir des services aux entreprises et sociétés;

d. de négocier en devises, titres et biens immobiliers en général;

e. de développer et négocier en brevets, marques commerciales, licences, savoir-faire et autres droits de propriété industrielle;

et d'effectuer tout ce qui se rapporte à ces objets ou peut conduire à ceux-ci, tout devant être interprété au sens le plus large.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, en ce compris notamment, les revenus de tous emprunts et/ou émissions de titres et instruments de dette de toute autre nature, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou les obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, de manière générale, employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, en ce compris les techniques et instruments destinés à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Chapitre III. Capital social - Registre des associés.

Art. 4. Capital social.

4.1 Le capital autorisé et émis de la Société s'élève à trente-cinq mille cinq cent quatre-vingt treize euros et soixante centimes d'euros (EUR 35.593,60) et est représenté par sept mille huit cent quarante (7.840) Parts Sociales d'une valeur nominale de quatre euros et cinquante-quatre centimes d'euros (EUR 4,54) chacune.

4.2 Toutes les Parts Sociales seront nominatives. Aucun certificat de parts sociales ne sera émis.

4.3 Les Parts Sociales sont indivisibles par rapport à la Société. Les copropriétaires indivis doivent nommer une seule personne comme leur représentant unique vis-à-vis de la Société.

Art. 5. Registre des associés.

5.1 Chaque Associé, chaque créancier gagiste et chaque usufruitier de Parts Sociales est tenu de déclarer par écrit à la Société son adresse.

5.2 Le Conseil de Gérance tiendra un registre des Associés sur lequel sont inscrits les noms et adresses de tous les Associés, mentionnant la date à laquelle ils ont acquis leurs Parts Sociales, la date de la reconnaissance ou de la notification à la Société ainsi que la valeur nominale libérée pour chacune des Parts Sociales avec mention du fait que toutes les Parts Sociales sont libérées.

5.3 Dans le registre des Associés sont également inscrits les noms et les adresses des détenteurs d'un droit de nantissement grevant les Parts Sociales et des usufruitiers des Parts Sociales, mentionnant la date à laquelle ils ont acquis le droit et la date de la reconnaissance ou de la notification de leurs droits par la Société.

5.4 A la demande d'un Associé, d'un créancier gagiste, ou d'un usufruitier des Parts Sociales, le Conseil de Gérance devra fournir gratuitement un extrait de registre des Associés relatif aux droits que le demandeur détient sur cette Part Sociale.

5.5 Le registre des Associés sera tenu à jour régulièrement. Toutes les inscriptions et annotations dans le registre seront signées par une ou plusieurs personnes habilitées à représenter la Société.

5.6 Le Conseil de Gérance tiendra le registre à disposition au principal établissement de la Société et à son lieu de gestion effective et siège de l'administration centrale à Luxembourg où il peut être consulté par les Associés.

Chapitre IV. Émission des parts sociales

Art. 6. Décision d'émission et acte notarié.

6.1 L'émission des Parts Sociales requiert une décision de l'Assemblée Générale des Associés, prise à la majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois-quarts du capital émis de la Société. La décision d'émettre des Parts Sociales exigera l'exécution d'un acte notarié passé à cet effet, devant un notaire résidant au Grand-Duché de Luxembourg.

6.2 Une décision d'émission des Parts Sociales indiquera le prix et les autres conditions d'émission.

6.3 L'émission d'une Part Sociale exigera, en outre, un acte notarié passé à cet effet, devant un notaire qui exerce son activité aux Pays-Bas, acte auquel les personnes concernées par l'émission seront parties.

Art. 7. Droits préférentiels.

7.1 Lors de l'émission des Parts Sociales, chaque Associé aura un droit préférentiel au prorata de la valeur nominale totale de ses Parts Sociales, sous réserve des dispositions des articles 7.2, 7.3 et 7.4. Les Associés auront un droit préférentiel similaire lorsque les droits de souscription de Parts Sociales sont accordés.

7.2 Les Associés n'auront pas de droit préférentiel pour les Parts Sociales qui sont émises aux employés de la Société ou d'une Filiale.

7.3 Le droit préférentiel peut être limité ou exclu par décision de l'Assemblée Générale des Associés, avant chaque émission de Parts Sociales.

7.4 Les Associés ne disposeront pas de droit préférentiel sur les Parts Sociales émises à une personne exerçant un droit de souscription de Parts Sociales accordé préalablement.

Art. 8. Libération des parts sociales.

8.1 Lors de l'émission de chaque Part Sociale, la valeur nominale ainsi que toute prime d'émission attachée à chaque Part Sociale, doit être libérée intégralement.

8.2 Une Part Sociale doit être libérée en espèces dans la mesure où aucun apport en nature n'a été convenu. La libération en devise étrangère n'est permise qu'avec l'approbation de la Société et dans le respect strict des dispositions concernées de la Loi.

Chapitre V. Parts sociales propres - Réduction du capital émis

Art. 9. Parts sociales propres.

9.1 Lors de l'émission des Parts Sociales, la Société ne peut pas souscrire à ses propres Parts Sociales.

9.2 La Société peut acquérir des Parts Sociales entièrement libérées sous réserve des dispositions concernées de la Loi, et dans le respect strict des limitations prévues par la Loi.

Art. 10. Interdiction d'assistance financière. La Société ne peut pas accorder de sûreté, garantir le prix, se faire fort d'une autre manière ou s'engager conjointement ou solidairement pour le compte ou au nom de tiers, en vue de la souscription ou de l'acquisition des Parts Sociales par d'autres personnes. Cette interdiction s'applique également aux Filiales.

Art. 11. Réduction du capital émis.

11.1 L'Assemblée Générale des Associés peut décider de réduire le capital émis de la Société. La décision de réduire le capital émis de la Société sera prise à la majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois-quarts du capital émis de la Société. La décision de réduire le capital émis de la Société exigera l'exécution d'un acte notarié passé à cet effet, par-devant un notaire résidant au Grand-Duché de Luxembourg et d'un acte de modification des présents statuts, qui sera passé par-devant un notaire résidant aux Pays-Bas.

11.2 La réduction du capital émis de la Société s'effectuera conformément aux dispositions concernées prévues par la Loi et sera soumise aux dispositions concernées de la Loi.

11.3 La convocation d'une Assemblée Générale des Associés, appelée à statuer sur une proposition de réduction du capital émis de la Société, mentionnera l'objectif poursuivi par la réduction du capital et les conditions de sa réalisation. Les dispositions mentionnées dans les présents Statuts portant sur une proposition de modification statutaire seront applicables, par analogie.

Chapitre VI. Cession des parts sociales - Clause de blocage

Art. 12. Cession des parts sociales - Acte notarié.

12.1 La cession de toute Part Sociale exigera un acte notarié passé à cet effet, par-devant un notaire résidant aux Pays-Bas, acte auquel les personnes concernées par la cession seront parties.

12.2 A l'exception du cas où la Société est elle-même partie à l'acte juridique, les droits attachés à toute(s) Part(s) Sociale(s) cédée(s) ne peuvent être exercés qu'après la reconnaissance de la cession concernée par la Société ou la notification de l'acte à la Société conformément aux dispositions concernées de la Loi.

Art. 13. Clause de blocage (approbation de l'assemblée générale).

13.1 Une cession d'une ou de plusieurs Parts Sociales ne peut s'effectuer que conformément aux dispositions prévues ci-après à l'Article 13, à moins que (i) tous les autres co-Associés n'aient donné leur approbation par écrit pour la cession envisagée, laquelle approbation sera alors valable pour une période de trois mois, ou (ii) l'Associé concerné ne soit obligé en vertu de la Loi de céder ses Parts Sociales à un ancien Associé, ou (iii) les Parts Sociales seront cédées à un autre co-Associé.

13.2 Un Associé qui désire céder une ou plusieurs de ses Parts Sociales ("l'Offrant") exigera l'approbation de l'Assemblée Générale des Associés pour cette cession, laquelle décision ne peut être prise que si les Associés représentant au moins les trois-quarts du capital émis de la Société votent en faveur de cette proposition. La demande d'approbation sera effectuée par l'Offrant par notification écrite adressée au Conseil de Gérance, indiquant le nombre des Parts Sociales qu'il souhaite céder et la personne ou les personnes à laquelle/auxquelles l'Offrant désire céder ces Parts Sociales (les "Parties Intéressées"). Le Conseil de Gérance sera tenu de convoquer et de tenir une Assemblée Générale des Associés afin de statuer sur la demande d'approbation dans les six semaines à compter de la date de réception de la demande. Le contenu de cette demande sera indiqué dans la convocation.

13.3 Dans un délai de trois mois à compter de l'Assemblée Générale des Associés accordant l'approbation requise, l'Offrant peut céder la totalité des Parts Sociales auxquelles la demande se rapporte, et non pas une partie de celles-ci, aux Parties Intéressées.

13.4 Les Parts Sociales auxquelles la demande d'approbation se rapporte, peuvent être achetées par les Parties Intéressées au prix qui sera fixé d'un commun accord entre l'Offrant et les Parties Intéressées ou par un ou plusieurs experts nommé(s) par eux. S'ils ne trouvent pas d'accord sur le prix ou le(s) expert(s), selon le cas, le prix sera fixé par un ou plusieurs experts indépendant(s), qui seront nommés à la requête d'une ou de plusieurs des parties concernées, par le président de la Chambre de Commerce de Luxembourg.

Si un expert est nommé, il sera autorisé à contrôler tous les livres et registres de la Société et à obtenir toute information qui lui sera utile pour la détermination du prix.

13.5 Dans un délai d'un mois à compter de la détermination du prix, les Parties Intéressées doivent notifier au Conseil de Gérance le nombre de Parts Sociales offertes qu'elles désirent acquérir. Une Partie Intéressée qui n'aurait pas procédé à la notification dans le délai précité, ne sera plus considérée comme telle. Une fois que la notification telle que mentionnée précédemment aura été effectuée, une Partie Intéressée ne pourra se retirer qu'avec l'approbation des autres Parties Intéressées.

13.6 L'Offrant est autorisé à se retirer pendant un mois à compter du jour où il a été informé de la Partie Intéressée ou des Parties Intéressées à laquelle/auxquelles il peut vendre toutes les Parts Sociales offertes ainsi que du prix de ladite vente.

13.7 Toutes les notifications et convocations mentionnées au présent Article 13 seront communiquées par lettre recommandée ou contre accusé de réception. La convocation de l'Assemblée Générale des Associés sera réalisée conformément aux dispositions concernées des présents Statuts et de la Loi.

13.8 Tous les frais liés à la nomination de l'expert ou des experts, selon le cas, et à la détermination du prix par ceux-ci, incombent à:

- a. l'Offrant, si celui-ci retire son offre;
- b. l'Offrant et les acquéreurs à parité, si les Parts Sociales ont été acquises par une ou plusieurs Parties Intéressées, à condition que chaque acquéreur contribuera aux frais au prorata du nombre de Parts Sociales acquises par lui;
- c. la Société, pour les cas non prévus au point a ou b.

13.9 Nonobstant toute disposition contraire au présent Article 13, toute cession de parts sociales sera soumise aux dispositions concernées de la Loi.

Chapitre VII. Nantissement des parts sociales et usufruit sur les parts sociales

Art. 14. Nantissement des parts sociales et usufruit sur les parts sociales.

14.1 Les dispositions de l'Article 12 s'appliqueront également au nantissement des Parts Sociales et à la création ou au transfert d'un usufruit sur des Parts Sociales. Le nantissement des Parts Sociales, la création ou le transfert de l'usufruit d'une Part Sociale seront, par ailleurs, soumis aux dispositions concernées prévues par la Loi.

14.2 Lors de la création d'un droit de nantissement sur une Part Sociale, la constitution ou le transfert d'un usufruit sur une Part Sociale, les droits de vote afférents à cette Part Sociale peuvent être attribués au créancier gagiste ou à l'usufruitier dans le respect strict de la Loi.

Chapitre VIII. Le Conseil de Gérance

Art. 15. Membres du Conseil de Gérance.

15.1 Le Conseil de Gérance sera composé d'un ou de plusieurs membres, qui ne doivent pas nécessairement être Associés. Ces membres du Conseil de Gérance peuvent être à la fois des personnes physiques ou des personnes morales.

15.2 Les membres du Conseil de Gérance sont nommés par l'Assemblée Générale des Associés pour une durée indéterminée.

15.3 Un membre du Conseil de Gérance peut être suspendu et révoqué par l'Assemblée Générale des Associés à tout moment et sans motif.

15.4 L'Assemblée Générale des Associés a le pouvoir de fixer la rémunération et les autres conditions d'exercice des membres du Conseil de Gérance.

Art. 16. Fonctions de la Gérance, procédure de décision et répartition des fonctions.

16.1 Le Conseil de Gérance sera chargé de la gestion de la Société.

16.2 Chaque membre du Conseil de Gérance dispose d'un droit de vote à l'occasion des décisions prises par le Conseil de Gérance.

En cas de pluralité de membres du Conseil de Gérance, une notification écrite de toute réunion du Conseil de Gérance sera donnée à tous les membres, par écrit, au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance. Une réunion du Conseil de Gérance peut être convoquée par un membre du Conseil de Gérance. Il peut être renoncé à cette convocation si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion du Conseil de Gérance.

Un membre du Conseil de Gérance peut se faire représenter à une réunion du Conseil d'Administration en nommant par écrit un autre membre comme son mandataire.

Un membre du Conseil de Gérance peut également participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des membres du Conseil de Gérance participant à la réunion d'être identifiés et de délibérer.

16.3 Le Conseil de Gérance ne peut valablement agir et délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront valablement prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

16.4 Sans préjudice de toutes autres dispositions applicables légales ou des présents Statuts, le Conseil de Gérance exigera l'approbation préalable de l'Assemblée Générale des Associés pour des décisions dont l'intérêt total est supérieur au montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000).

16.5 Les décisions du Conseil de Gérance peuvent à tout moment être prises en dehors des réunions du Conseil de Gérance, par écrit ou d'une autre façon, à condition que la proposition de vote soit soumise à tous les membres du Conseil de Gérance alors en fonction et qu'aucun d'eux ne se soit opposé à cette procédure décisionnelle. L'adoption des décisions par écrit s'effectuera par des déclarations écrites émanant de tous les membres du Conseil de Gérance alors en fonction.

16.6 Les décisions du Conseil de Gérance seront consignées dans le registre des procès-verbaux qui sera tenu par le Conseil de Gérance. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par les membres du Conseil de Gérance.

16.7 Le Conseil de Gérance peut fixer des règles supplémentaires au sujet de sa procédure de décision et des méthodes de travail. Dans ce contexte, le Conseil de Gérance peut également déterminer les missions assignées particulièrement à chaque membre du Conseil de Gérance. L'Assemblée Générale des Associés peut décider que ces règles et répartition des fonctions doivent être fixées par écrit et que ces règles et répartition des fonctions seront soumises à son approbation.

Art. 17. Représentation - Conflits d'intérêt.

17.1 La Société sera représentée par le Conseil de Gérance agissant individuellement sera autorisé à engager la Société vis-à-vis des tiers.

17.2 Le Conseil de Gérance peut confier à des agents des pouvoirs de représentation de la Société limités et spécifiques. Chaque agent sera habilité à représenter la Société dans les limites fixées par son mandat. Le Conseil de Gérance déterminera le titre de chaque agent. Ces agents peuvent être inscrits au Registre de Commerce, dans la mesure où la Loi l'exige, mentionnant l'étendue de leur pouvoirs de représentation. Le pouvoir de représentation d'un agent ainsi nommé ne peut pas s'étendre aux opérations révélant un conflit d'intérêts entre la Société et l'agent concerné ou avec un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

17.3 En cas de conflit d'intérêts entre la Société et un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance, les dispositions de l'article 17.1 s'appliquent intégralement à moins que l'Assemblée Générale des Associés n'ait nommé une ou plusieurs autres personnes afin de représenter la Société au cas particulier ou plus généralement en cas de conflit d'intérêts, sous réserve des dispositions prévues par la Loi. Une décision du Conseil de Gérance concernant une opération impliquant un conflit d'intérêts avec un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance agissant en leur nom propre, sera soumise à

l'approbation de l'Assemblée Générale des Associés, mais le défaut de cette approbation n'affectera pas la capacité de représentation du Conseil de Gérance ou de ses membres.

17.4 Qu'il y ait un conflit d'intérêts ou non, tous les actes juridiques de la Société vis-à-vis d'un détenteur de toutes les Parts Sociales, ou vis-à-vis d'un participant dans une communauté formée d'associés mariés ou enregistrés comme non-mariés, dont toutes les Parts Sociales font partie, si la Société est représentée par ledit Associé ou par un des participants, seront établis par écrit. Pour l'application de ces dispositions, les Parts Sociales détenues par la Société ou par ses Filiales ne seront pas prises en considération.

17.5 Les dispositions de l'Article 17.4 ne s'appliquent pas aux actes juridiques qui, selon leurs modalités convenues d'un commun accord, sont considérés comme étant des activités normales de la Société.

Art. 18. Poste vacant ou incapacité d'agir. En cas de siège vacant au sein du Conseil de Gérance ('ontstentenis') ou si un membre du Conseil de Gérance est dans l'incapacité de remplir ses fonctions ('belet'), le/les autre(s) membre(s) du Conseil de Gérance seront temporairement chargés de la gestion de la Société. Si la totalité des sièges au sein du Conseil de Gérance sont vacants ou si tous les membres du Conseil de Gérance ou le membre unique du Conseil de Gérance, selon le cas, sont dans l'incapacité de remplir leurs fonctions, l'Assemblée Générale des Associés nommera dans les plus brefs délais un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Chapitre IX. Exercice social et comptes annuels - Bénéfices et distributions

Art. 19. Exercice social et comptes annuels.

19.1 L'exercice social de la Société correspondra à l'année civile.

19.2 Le Conseil de Gérance établira, dans les délais impartis par la Loi, les comptes annuels, et tiendra ces comptes annuels au principal établissement de la Société et à son lieu de gestion effective et siège de l'administration centrale où ils peuvent être consultés par les Associés.

19.3 Les comptes annuels seront composés d'un bilan, d'un compte de résultats et de notes explicatives.

19.4 Les comptes annuels sont signés par les membres du Conseil de Gérance. S'il manque la signature d'un ou de plusieurs d'entre eux, il en sera fait mention avec explications à l'appui.

19.5 La Société peut, et si la Loi l'exige ainsi, devra nommer un comptable afin de vérifier les comptes annuels. Cette nomination sera effectuée par l'Assemblée Générale des Associés.

19.6 La Société veillera à ce que dès la convocation de l'Assemblée Générale annuelle, les comptes annuels établis et si besoin le rapport annuel et les données complémentaires prescrites par la Loi, soient conservés au principal établissement de la Société et à son lieu de gestion effective et siège de l'administration centrale à Luxembourg. Les Associés peuvent y consulter les documents et en obtenir une copie à titre gratuit.

19.7 Les comptes annuels, le rapport annuel, les données complémentaires prescrites par la Loi et le contrôle par un comptable, ainsi que le dépôt des documents au Registre de Commerce, seront, en outre, soumis aux dispositions concernées de la Loi.

Art. 20. Adoption des comptes annuels et quitus.

20.1 L'Assemblée Générale des Associés adoptera les comptes annuels.

20.2 Après adoption des comptes annuels, l'Assemblée Générale des Associés adoptera une décision portant sur la décharge de responsabilité des membres du Conseil de Gérance pour l'exercice de leurs fonctions, dans la mesure où l'exercice de leurs fonctions est reflété dans les comptes annuels ou bien révélé à l'Assemblée Générale des Associés avant l'adoption des comptes annuels. Le champ d'application de la décharge de leur responsabilité sera soumis à des restrictions en vertu de la Loi.

Art. 21. Bénéfices et distributions.

21.1 Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets réalisés lors d'un exercice social, sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société et affecté à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

21.2 L'affectation des bénéfices restants sera déterminée par l'Assemblée Générale des Associés après application de l'article 21.1.

21.3. La distribution des bénéfices s'effectuera après l'approbation des comptes annuels dans la mesure où la Loi le permet étant donné le contenu des comptes annuels.

21.4 L'Assemblée Générale des Associés peut décider de procéder à des distributions intérimaires sur des Parts Sociales et/ou de procéder à des distributions imputées sur toute réserve de la Société, sous réserve de toute disposition applicable de la Loi.

21.5 Les distributions sur des Parts Sociales deviendront exigibles immédiatement après la décision de distribution, sauf si une autre date de paiement a été fixée dans la résolution.

21.6 Les distributions sur des Parts Sociales ne peuvent s'effectuer que dans les limites du montant des Fonds Propres Distribuables.

21.7 La demande de paiement d'un Associé quant à une distribution de Parts Sociales sera annulée à l'expiration d'un délai de cinq ans.

21.8 Lors du calcul du montant d'une distribution sur des Parts Sociales, les Parts Sociales détenues par la Société ne seront pas prises en considération.

Chapitre X. L'Assemblée Générale des Associés

Art. 22. L'Assemblée Générale annuelle.

22.1 L'Assemblée Générale annuelle des Associés sera tenue dans un délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice social.

22.2 L'ordre du jour de cette Assemblée Générale annuelle des Associés comportera, entre autres, les points suivants:

- a. débat sur le rapport annuel (sauf exception prévue par la Loi applicable à la Société);
- b. débat et adoption des comptes annuels;
- c. décharge accordée aux membres du Conseil de Gérance;
- d. affectation des bénéfices; et
- e. tous les autres sujets annoncés conformément aux dispositions de l'Article 24.

Art. 23. Autres Assemblées Générales.

23.1 D'autres Assemblées Générales des Associés seront tenues aussi souvent que le Conseil de Gérance le juge nécessaire.

23.2 Les Associés représentant ensemble au moins un dixième du capital émis de la Société ont le droit de demander au Conseil de Gérance de convoquer une Assemblée Générale des Associés, en indiquant précisément les sujets à débattre. Si dans un délai de quatre semaines à compter de la réception de cette requête, le Conseil de Gérance n'a pas procédé à la convocation de l'Assemblée Générale des Associés de telle sorte qu'elle puisse se tenir dans un délai de six semaines à compter de la réception de la demande ainsi faite, les requérants seront habilités à procéder eux-mêmes à cette convocation.

Art. 24. Convocation, ordre du jour et lieu des assemblées.

24.1 Les Assemblées Générales des Associés seront convoquées par le Conseil de Gérance, sans préjudice des dispositions de l'article 23.2.

24.2 La convocation à l'assemblée sera donnée au plus tard le quinzième jour précédent la date de réunion de l'assemblée.

24.3 La convocation fera mention des sujets à débattre. Les sujets non spécifiés dans la convocation peuvent être envoyés à une date ultérieure dans le respect toutefois du délai indiqué à l'Article 24.2.

24.4 Un sujet à débattre pour lequel un débat a été demandé par écrit pas moins de trente jours avant le jour de l'assemblée par un ou plusieurs Associés qui individuellement ou conjointement représentent au moins un pourcent du capital émis de la Société, sera inclus dans la convocation ou sera notifié par le même moyen que les autres sujets de débat, à condition qu'aucun intérêt important (zwaarwichtig belang) de la Société n'en dispose autrement.

24.5 La convocation sera envoyée aux adresses des Associés, telles qu'indiquées dans le registre des Associés.

24.6 Il peut être renoncé aux convocations à une Assemblée Générale des Associés si tous les Associés sont présents ou représentés à l'assemblée concernée.

24.7 Les Assemblées Générales des Associés seront tenues, en règle générale, dans la commune où la Société a son siège statutaire conformément aux présents Statuts. Les assemblées générales des Associés peuvent aussi être tenues à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, mais dans ce cas les décisions valables de l'Assemblée Générale des Associés ne peuvent être prises que si la totalité du capital émis et en circulation de la Société est présent ou représenté.

Art. 25. Conditions d'admission et droits de réuni.

25.1 Chaque Associé sera autorisé à assister aux Assemblées Générales des Associés, à y prendre la parole et à y exercer ses droits de vote. Les Associés peuvent se faire représenter à l'assemblée par un mandataire habilité, à cet effet, par écrit.

25.2 Lors d'une assemblée, chaque personne présente ayant droit de vote est tenue de signer la liste de présence. Le président de l'assemblée peut déterminer si la liste de présence doit également être signée par d'autres personnes présentes à l'assemblée.

25.3 Les membres du Conseil de Gérance auront, en tant que tels, voix consultative aux Assemblées Générales des Associés.

25.4 Le président de l'assemblée décidera de l'admission à l'assemblée générale d'autres personnes.

Art. 26. Président et secrétaire de l'Assemblée.

26.1 Le président de l'Assemblée Générale des Associés sera nommé par plus de la moitié des voix exprimées par les personnes ayant droits de vote présentes à l'assemblée. Jusqu'à cette nomination, un membre du Conseil de Gérance

agira en qualité de président, ou, si aucun membre du Conseil de Gérance n'est présent à l'assemblée, la personne la plus âgée présente à l'assemblée agira en qualité de président de l'assemblée. L'assemblée nommera un scrutateur.

26.2 Le président de l'assemblée nommera un secrétaire pour l'assemblée.

Art. 27. Procès-verbaux - Registre des résolutions des associés.

27.1 Le secrétaire d'une Assemblée Générale des Associés se chargera de la tenue des compte-rendu des procès-verbaux à l'assemblée. Les procès-verbaux seront signés par le président, le secrétaire et le scrutateur de l'assemblée et par tout Associé présent à l'assemblée qui le souhaite.

27.2 Le président de l'assemblée ou ceux qui ont convoqué l'assemblée peuvent stipuler qu'un rapport notarié concernant le compte-rendu de l'assemblée soit préparé. Le rapport notarié sera co-signé par le président de l'assemblée.

27.3 Le Conseil de Gérance doit conservera les procès-verbaux de toutes les décisions prises par l'Assemblée Générale des Associés. Si le Conseil de Gérance n'est pas représenté à l'assemblée, le président de l'assemblée devra s'assurer qu'une copie des décisions prises soit transmise au Conseil de Gérance dans les meilleurs délais après l'assemblée. Les registres seront tenus à disposition au principal établissement de la Société et à son lieu de gestion effective et siège de l'administration centrale à Luxembourg où ils pourront être consultés par les Associés. Sur demande, il sera remis à chaque Associé une copie ou un extrait des registres au coût réel.

Art. 28. Adoption des résolutions en assemblée.

28.1 Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

28.2 Pour autant que ni la Loi ni les présents Statuts ne prévoient d'autres dispositions, toutes les décisions de l'Assemblée Générale des Associés seront adoptées par plus de la moitié des voix exprimées, laquelle majorité représentera au moins la moitié du capital émis et en circulation de la Société. Si moins de la moitié du capital émis et en circulation de la Société est représentée, une nouvelle assemblée sera convoquée par lettre recommandée au cours de laquelle la décision sera adoptée à la majorité simple des voix exprimées, indépendamment de part de représentation du capital émis de la Société lors de ladite assemblée.

28.3 En cas d'égalité des voix, la proposition devra être considérée comme rejetée.

28.4 Si les formalités relatives à la convocation et à la tenue des Assemblées Générales des Associés, telles que prévues par la Loi ou les présents Statuts, n'ont pas été observées, les décisions valables de l'Assemblée Générale des Associés ne peuvent être adoptées que lors d'une assemblée, si à cette assemblée la totalité du capital émis de la Société est représenté et si cette décision est prise à l'unanimité.

28.5 Aucun droit de vote afférent à la Part Sociale détenue par la Société ou par une Filiale ne pourra être exercé, lors de l'Assemblée Générale des Associés.

28.6 Lors de la détermination du nombre d'Associés votants, présents ou représentés, ou la représentation du capital émis de la Société, il ne sera pas tenu compte des Parts Sociales dont la Loi ou les présents statuts prévoient que le droit de vote qui y est attaché ne pourra pas être exercé.

Art. 29. Vote.

29.1 Tous les votes seront exprimés oralement. Pour autant, le président de l'assemblée pourra décider que le vote se déroule par scrutin secret. S'il agit d'un vote à propos d'une personne, toute personne présente à l'assemblée et titulaire de droits de vote peut également exiger que le vote se déroule par scrutin secret. Pour l'application de cet article on entend par "par écrit": des bulletins de vote cachetés et secrets.

29.2 Les votes blancs et nuls seront considérés comme non exprimés.

29.3 La décision du président de l'assemblée relative aux résultats d'un vote sera définitive et décisive. Il en est de même pour le contenu d'une décision adoptée en cas de vote au sujet d'une proposition non- écrite. Toutefois, si l'exactitude de la décision est contestée aussitôt après sa prononciation, il y a lieu de procéder à un nouveau vote dans la mesure où la majorité des titulaires d'un droit de vote présents à l'assemblée le désirent, ou si le vote concerné n'a pas été effectué par appel nominal ou par écrit, dans la mesure où un titulaire de droit de vote présent le désire. Par suite du second vote les conséquences juridiques du premier vote seront nulles et non avenues.

Art. 30. Adoption de décisions sans la tenue d'assemblée.

30.1 Tant que le nombre d'Associés de la Société n'est pas supérieur à vingt-cinq, les décisions de l'Assemblée Générale des Associés peuvent également être adoptées par écrit, sans qu'une Assemblée Générale des Associés ne soit tenue, à condition qu'elles soient adoptées à l'unanimité de tous les Associés disposant d'un droit de vote. La disposition de l'article 25.3 sera applicable par analogie.

30.2 Chaque Associé est tenu de faire en sorte que les décisions adoptées de cette manière soient notifiées au Conseil de Gérance par écrit. Le Conseil de Gérance prendra note des décisions prises et ajoutera ces procès-verbaux à ceux mentionnés à l'Article 27.3.

Chapitre XI. Modification des statuts - Modification de la forme juridique - Dissolution et Liquidation

Art. 31. Modification des statuts - Modification de la forme juridique.

31.1 L'Assemblée Générale des Associés peut décider de modifier les présents Statuts par le biais d'une décision adoptée à la majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois-quarts du capital émis de la Société. La décision de modifier les présents Statuts exigera l'exécution d'un acte notarié passé à cet effet devant un notaire résidant au Grand-Duché de Luxembourg. Si lors d'une Assemblée Générale des Associés, une proposition de modification des présents Statuts est présentée, il doit en être fait mention dans la convocation à l'assemblée et un exemplaire de la proposition reproduisant mot pour mot la modification proposée, sera en même temps déposé et mis à disposition au principal établissement de la Société et à son lieu de gestion effective et siège de l'administration centrale à Luxembourg où il pourra être consulté par les Associés, ceci jusqu'à la tenue de l'assemblée. A la demande d'un Associé, une copie de la proposition lui sera transmise, à titre gratuit, à compter du jour du dépôt jusqu'au jour de la tenue de l'assemblée. Un acte notarié sera, par ailleurs, rédigé à cet effet par-devant notaire résidant aux Pays-Bas afin de porter modification des présents statuts.

31.2 La Société peut changer sa forme juridique en une autre forme juridique de société. Une modification de la forme juridique exigera une décision en vue de modifier la forme juridique, ainsi qu'une décision de modification des présents statuts adoptée par l'Assemblée Générale des Associés, toutes deux prises à la majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois-quarts du capital émis de la Société. En outre, une modification de la forme juridique sera soumise aux dispositions concernées de la Loi. Toute modification de la forme juridique ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

Art. 32. Dissolution et Liquidation.

32.1 La Société peut être dissoute par une décision prise, à cet effet, par l'Assemblée Générale des Associés. La décision de dissoudre la Société exigera un acte, lequel doit, pour les besoins, s'effectuer par-devant notaire résidant au Grand-Duché du Luxembourg. La proposition de dissoudre la Société doit être mentionnée dans la convocation à cette assemblée.

32.2 En cas de dissolution de la Société en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale des Associés, les membres du Conseil de Gérance deviendront liquidateurs des biens de la Société dissoute. L'Assemblée Générale des Associés peut décider de nommer d'autres personnes en qualité de liquidateurs.

32.3 Pendant la liquidation, les dispositions des présents Statuts resteront en vigueur dans la mesure du possible.

32.4 Le solde disponible après remboursement des dettes de la Société dissoute sera réparti entre les Associés au prorata de la valeur nominale totale des Parts Sociales que chacun détient.

32.5 La liquidation sera, en outre, soumise aux dispositions concernées de la Loi.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte de la démission de M. D. Bloemers en qualité de gérant de la Société, en vigueur à compter de la date des présentes, et pleine décharge accordée pour l'exécution de ses fonctions en tant que gérant de la Société.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Luxembourg Corporation Company S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.974, en qualité de gérant unique de la Société pour une durée indéterminée à compter de la date des présentes.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir au notaire instrumentant ainsi qu'à tout employé et/ou avocat de Loyens Loeff Amsterdam et Luxembourg, chacun agissant individuellement, avec la faculté de substituer, pour prendre une et toutes les actions et pour signer un et tous les documents jugés nécessaires ou utiles en rapport avec les résolutions qui précèdent (en ce compris, en tout état de cause, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises et néerlandaises compétentes).

Estimation des frais

Le montant des dépenses en rapport avec le présent acte s'élève à environ cinq mille euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: N. VAN HEULE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 août 2010. Relation: LAC/2010/36486. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Conny SCHUMACHER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 26 août 2010.

Référence de publication: 2010121453/1063.

(100137912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

CVI GVF Luxembourg Twelve S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 130.759.

—
Extrait du contrat d'apport de parts sociales de la Société daté du 27 May 2010

En vertu du contrat d'apport daté 27 May 2010, l'associé unique de la société, CVI GVF (Lux) Master S.à r.l., une société dont le siège social est à 11-13 Boulevard de la Foire, L - 1528 Luxembourg a transféré 1% de ses parts sociales détenues dans la Société, soit 250 parts sociales à CVI GVF Lux Holdings, LLC une société de droit américain, ayant son siège social a 12700 Whitewater Drive 55343 Minnetonka, Minnesota, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 7 septembre 2010.

CVI GVF Luxembourg Twelve S.à r.l.

Mirko Fischer

Gérant

Référence de publication: 2010121820/18.

(100137322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Danske Bank International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 14.101.

—
La liste des fondés de pouvoir (A) et (B) de la banque a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Pour le notaire Tom METZLER

Christophe HOELTGEN

Référence de publication: 2010121821/13.

(100137203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Dreadnought Investments Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 162.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 86.179.

—
Extrait de la résolution du conseil de gérance du 25 Août 2010.

Deuxième résolution

Le conseil de gérance décide de nommer Monsieur Jean-Marie BETTINGER, 35 avenue Monterey L-2163 Luxembourg, gérant délégué, à la gestion journalière. En outre, le conseil de gérance décide de lui donner pouvoir individuel de signature sur les comptes bancaires de la société jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 15.000-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010121822/16.

(100137268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Encore Plus Lux Co Diamants I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.605.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010121823/11.

(100137612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

European Technical Graphics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt.

R.C.S. Luxembourg B 96.858.

—
Rectificatif du dépôt daté du 10/07/09 sous la référence N° L090102559.05

Le rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 2 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010121825/12.

(100137653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Frasalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, 31, rue Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 73.522.

—
Extrait du Procès Verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 25.05.2010:

Résolution

L'assemblée a décidé le transfert de son siège social de Junglinster (L-6117), 11a rue de la Gare, à Junglinster (L-6131), 31 rue Hiehl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Kayser

Adm. dél.

Référence de publication: 2010121828/14.

(100137414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Garage Jean WAGNER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9250 Diekirch, 17, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 94.756.

—
Extrait du Protocole de l'Assemblée Générale Ordinaire du 04 juin 2010

L'Assemblée Générale décide de reconduire les mandats d'administrateur pour une durée de trois années, ceci jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se déroulera en 2013, de Monsieur Gerhard Roth, de Justin Mangen, de Jean Meris et de Gerd Bitterlich, ce dernier demeurant professionnellement actuellement 45 rue de Bouillon, L-1248 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide également de nommer Gerd Bitterlich en tant que Délégué à la gestion journalière.

Référence de publication: 2010121829/13.

(100137449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Global Palaces Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 312.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 140.830.

—
Extrait de la résolution du conseil de gérance du 25 Août 2010.

Deuxième résolution

Le conseil de gérance décide de nommer Monsieur Jean-Marie BETTINGER, 35 avenue Monterey L-2163 Luxembourg, gérant délégué, à la gestion journalière. En outre, le conseil de gérance décide de lui donner pouvoir individuel de signature sur les comptes bancaires de la société jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 15.000-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010121830/16.

(100137275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Global Palaces Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 112.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 140.703.

—
Extrait de la résolution du conseil de gérance du 25 Août 2010.

Deuxième résolution

Le conseil de gérance décide de nommer Monsieur Jean-Marie BETTINGER, 35 avenue Monterey L-2163 Luxembourg, gérant délégué, à la gestion journalière. En outre, le conseil de gérance décide de lui donner pouvoir individuel de signature sur les comptes bancaires de la société jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 15.000-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010121831/16.

(100137267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

GE Intelligent Platforms Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 105.114.

—
EXTRAIT

Il est porté à l'attention du public que Monsieur Fergal James Christopher Maher demeure désormais professionnellement à L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010121833/14.

(100137391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

GEC Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 128.761.

—
Extrait de la résolution prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 juillet 2010

1. Le siège social de la société est transféré au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
GEC Management S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2010121834/12.

(100137543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Compagnie Sidérurgique d'Europe S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 67.658.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire et par le conseil d'administration tenue le 3 mai 2010

Prolongation du mandat d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2016

- Monsieur Dominique DELABY, administrateur-délégué

Adr. Prof : 13, avenue du Bois L-1251 Luxembourg

- Monsieur Pascal ROBINET

5, route d'Arlon, L-7412 BOUR

- Monsieur Paul AGNES

Demeurant 7, Grand-Rue L-1661 Luxembourg

Prolongation du mandat du commissaire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2016

- VERICOM SA

46A, avenue J.-F. Kennedy L-1855 Luxembourg

RCS Luxembourg B 51203

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010121482/21.

(100138132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

**Geninvestor S.A., Société Anonyme,
(anc. Geninvestor Holding S.A.).**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 97.146.

L'an deux mille dix, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,
s'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «GENINVESTOR HOLDING S.A.», (matr. 1984 4003 105), avec siège social à L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juin 1984, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 194 du 21 juillet 1984, les statuts ayant été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 5 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 707 du 29 septembre 2000,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation B 97.146,

La séance est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Christophe FANK, demeurant professionnellement à L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les points suivants ont été portés à l'ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale en «GENINVESTOR S.A.» ainsi que la durée de la société et modification de l'article 1 des statuts;

2. Suppression de la référence à la loi du 31 juillet 1929 dans l'objet social et modification de l'article 2 des statuts;

3. Modification de l'article 5 des statuts;

4. Modification du dernier alinéa de l'article 6 des statuts;

5. Modification de l'article 14 des statuts;

6. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en «GENINVESTOR S.A.», ainsi que la durée de la société et de modifier l'Article 1 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «GENINVESTOR S.A.».

Le siège social est établi dans la commune de Weiswampach.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est établie pour une durée illimitée.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la référence à la loi du 31 juillet 1929 dans l'objet social et en conséquence de modifier l'article 2 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 2**. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter. Elle peut participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés.

La société peut accorder des prêts, avec ou sans garantie, aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation et leur prêter tous concours.

La société a également pour objet l'acquisition, l'exploitation, la location la mise en valeur et la cession d'immeubles destinés ou appartenant à son propre patrimoine immobilier.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 5**. En cas d'existence d'un actionnaire unique, la société peut être gérée par un administrateur unique.

En cas de pluralité d'actionnaires la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le dernier alinéa de l'article 6 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou la signature conjointe de deux administrateurs. En cas d'administrateur unique, la société se trouve engagée par la signature individuelle de celui-ci.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 14 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 14.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés, ainsi que ses modifications ultérieures, trouvera leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à heures.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ huit cents euros (800.- €).

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, le comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C.FANK, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 24 août 2010. DIE/2010/8066. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME AUX FINS DE, PUBLICATION AU MEMORIAL C.

Ettelbruck, le 8 septembre 2010.

Le notaire

Référence de publication: 2010121531/103.

(100138104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Global Palaces Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 212.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 144.536.

—
Extrait de la résolution du conseil de gérance du 25 Août 2010.

Deuxième résolution

Le conseil de gérance décide de nommer Monsieur Jean-Marie BETTINGER, 35 avenue Monterey L-2163 Luxembourg, gérant délégué, à la gestion journalière. En outre, le conseil de gérance décide de lui donner pouvoir individuel de signature sur les comptes bancaires de la société jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 15.000-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010121837/16.

(100137272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Gucci Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 69.008.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Une erreur matérielle a été commise dans la mention déposée au R.C.S. Luxembourg sous la référence L100120064 en date du 4 août 2010 relative au transfert du siège social de la Société.

En effet, le nouveau siège social de la Société se situe au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GUCCI LUXEMBOURG S.A.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010121838/16.

(100137194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Hammerhead Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 145.022.

La Société informe du changement suivant:

- Mr. Andreas Pantelakis, Administrateur, a désormais son adresse professionnelle au 19 Lycavittou Street, Athènes 10672, Grèce;

- Mr. Dionysios Skaltsas, Administrateur, a désormais son adresse professionnelle au 19 Lycavittou Street, Athènes 10672, Grèce;

Luxembourg, le 02 septembre 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Christelle Ferry

Représentant Permanent

Référence de publication: 2010121839/16.

(100137299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Happy Quick S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 65.185.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Pour Happy Quick S.A.

Signature

Référence de publication: 2010121840/12.

(100137586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Hobuch Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 102.507.

In the year two thousand and ten on the twenty-first day of July.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Hobuch Investments 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register Luxembourg B 151294 (the "Sole Shareholder")

hereby represented by Anca Iusco, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialed *ne varietur* by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Hobuch Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register Luxembourg B 102507 (the "Company")

The Sole Shareholder representing the entire share capital of the Company takes the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of fifteen thousand two hundred fifty US dollars (USD 15,250) by an amount of nine thousand seven hundred fifty US dollars (9,750) up to an amount of twenty-five thousand US dollars (USD 25,000) by the issuance of nine thousand seven hundred fifty (9,750) additional shares having a par value of one US dollar (USD 1) each. The entirety of the newly issued shares has been subscribed by the sole shareholder and has fully been paid up by a contribution in cash in the amount of nine thousand seven hundred fifty US dollars (9,750). The proof of the existence and the value of the contribution in cash has been produced to the undersigned notary.

Second Resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

“ **Art. 6.** The Company’s share capital is set at twenty-five thousand US dollars (USD 25,000) represented by twenty-five thousand (25,000) shares with a par value of one US dollar (USD 1) each.”

Third Resolution

The Sole Shareholder resolves to change the structure and the binding authority of the board of managers with (i) the introduction of two classes of managers (i.e. managers A and managers B) and (ii) the requirement of the joint signature of a manager of each class for the company to be bound.

Fourth Resolution

The Sole Shareholder resolves the subsequent attachment of the current managers to a class of managers as follows:

- Mr. Jeffrey Glatshall shall be appointed as a manager A;
- Mr. Philippe Leclercq shall be appointed as a manager B; and
- Mr. Yves Cheret shall be appointed as a manager B.

Fifth Resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 8 of the articles of incorporation of the Company as follows:

“ **Art. 8.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In this case, the managers will be appointed as class A manager or class B manager. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.”

Sixth Resolution

The Sole Shareholder resolves to introduce the possibility of distribution of interim dividends by the Company.

Seventh Resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves the subsequent addition of a new Article 12 on title V of the articles of incorporation of the Company as follows:

“ **Art. 12.** Notwithstanding the provisions of the article eleven, the general meeting of partners of the Company, by the majority vote determined by the Law for payment of dividend, upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a recent interim statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager itself (as the case may be), and showing that sufficient reserves are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.”

Eight Resolution

The Sole Shareholder decides to amend the numbering of the articles of association of the Company due to the addition of this new article 12.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-et-un juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Hobuch Investments 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151294 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Anca Iusco, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de Hobuch Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102507 (la «Société»).

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de quinze mille deux cents cinquante US dollars (USD 15 250) par un montant de neuf mille sept cents cinquante US dollars (USD 9 750) à un montant de vingt-cinq mille US dollars (USD 25 000) par l'émission de neuf mille sept cents cinquante (9 750) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de un US dollar (USD 1) chacune. La totalité des actions nouvellement émises a été souscrite par l'associé unique et a été entièrement libérée par une contribution en espèce d'un montant de neuf mille sept cents cinquante US dollars (USD 9 750). La preuve de l'existence et du montant de la contribution en espèce a été produite au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'associé unique décide en conséquence de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq mille US dollars (USD 25 000) représenté par vingt-cinq mille (25 000) parts sociales d'une valeur de un US dollar (USD 1) chacune.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de changer la structure et le pouvoir de signature du conseil de gérance afin d'engager la société (i) par l'introduction de deux classes de gérants (i.e. gérants A et gérants B) et (ii) la nécessité d'une signature conjointe d'un gérant de chaque classe.

Quatrième résolution

L'associé unique décide en conséquence de rattacher chacun des gérants existants à une classe de gérants comme suit:

- M. Jeffrey Glatshall sera nommé comme gérant A;
- M. Philippe Leclercq sera nommé comme gérant B; et
- M. Yves Cheret sera nommé comme gérant B.

Cinquième Résolution

L'associé unique décide en conséquence de modifier l'article 8 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 8.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gestion. Dans ce cas, les gérants seront nommés gérants de classe A ou gérants de classe B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gestion.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gestion se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gestion sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gestion participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.»

Sixième Résolution

L'associé unique décide d'introduire la possibilité de distribution de dividendes intérimaires par la Société.

Septième Résolution

L'associé unique décide en conséquence d'introduire un nouvel article 12 dans le titre V des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 12.** Nonobstant les dispositions de l'article 11, l'assemblée générale des associés de la Société, par le vote majoritaire déterminé par la loi sur le paiement des dividendes, sur proposition du conseil de gestion ou du gérant unique (le cas échéant) peut décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, sur base d'un récent état intermédiaire des comptes préparé par le conseil de gestion ou le gérant unique lui-même (le cas échéant), et laissant apparaître que les fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne saurait excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lesquels les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.»

Huitième Résolution

L'associé unique décide en conséquence de modifier la numérotation des articles des statuts de la Société du à l'introduction de ce nouvel article 12.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. LUSCO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 juillet 2010. Relation: LAC/2010/32851. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 27 juillet 2010.

Référence de publication: 2010121550/183.

(100138029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Happy Quick S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 65.185.

—
EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 17 juin 2010, les actionnaires ont décidé d'approuver le renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises avec effet immédiat au 17 juin 2010 de la société PricewaterhouseCoopers S.à r.l, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra au cours de l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Pour Happy Quick S.A.

Signature

Référence de publication: 2010121842/16.

(100137589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Hotel Koener S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9710 Clervaux, 14, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 94.755.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010121766/10.

(100137121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Luxico S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 92.252.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010121767/10.

(100137119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Modaven & Co SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 128.981.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société Modaven & Co SCA du 20 août 2010 que:

La société ERNST & YOUNG S.A., ayant comme adresse 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach est élue en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011 statuant sur les comptes consolidés de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2010.

Modaven & Co SCA

Signature

Référence de publication: 2010121851/16.

(100137558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Maison Keup Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 64, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 148.045.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010121768/10.

(100137124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

BRE/GH II Berlin II Manager S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.001.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010121795/13.

(100137648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

BRE/GH II Berlin III Manager S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.000.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010121796/13.

(100137642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Merrill Lynch Commodities Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.517.

RECTIFICATIF

Rectificatif de la mention, enregistré et déposé à Luxembourg - Sociétés, le 29 juillet 2010, sous la référence L100115199.04

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 septembre 2010.
Merrill Lynch Commodities Luxembourg S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Manager B

Référence de publication: 2010121862/18.

(100137510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

BRE/GH II Chemnitz I Manager S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.010.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010121797/13.

(100137593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Global Investment Corporation S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 28.723.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Signature
Le mandataire

Référence de publication: 2010121836/12.

(100137390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

BRE/GH II Dresden III Manager S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 123.998.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010121800/13.

(100137635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

BRE/GH II Dresden IV Manager S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 123.999.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010121801/13.

(100137630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

BRE/GH II Dresden V Manager S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.006.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010121802/13.

(100137628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Modaven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 129.088.

EXTRAIT

Suite à une cession de parts sociales intervenue, le 30 août 2010, entre les associés, la répartition des parts sociales est désormais la suivante:

Lingual Softwares Luxembourg S.à r.l.:	492,8 parts sociales
Madame Simone Retter:	7,2 parts sociales

Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Signature
Gérant

Référence de publication: 2010121872/15.

(100137554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

M&M Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 82.954.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010121849/10.

(100137578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Marmara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 79.143.

Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 1^{er} septembre 2010

Lux Konzern Sàrl
Signatures

Référence de publication: 2010121853/11.

(100137213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.
